

Lyon, le mars 2021

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

**PROCES VERBAL
SEANCE DU MARDI 9 mars 2021**

- Désignation d'un secrétaire de séance : M SOULIER.
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ELU : M.SOULIER

PRÉSENTS : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.STUDER, Mme AZOULAY, M.AUGOYARD, M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA.

EXCUSÉE : Mme BURTIN,

DÉPÔTS DE POUVOIR : M.BRUN : pouvoir de Mme BURTIN

ABSENTS

M. BLACHE avant de débiter la séance souhaite les anniversaires de M. AUGOYARD, M. RICHARD qui le fête aujourd'hui (« on aurait pu faire un gâteau mais l'ambiance n'est pas là » - ce dernier remercie le Maire), Mme RAMET, Mme LACROIX, M. BOUZARD.

M. BLACHE propose de désigner M. SOULIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. SOULIER procède à l'appel nominal.

*_*_*

M. BLACHE précise que « Mme HENOCQUE, 1^{ère} Adjointe en charge des finances, a proposé d'intervenir lors de ce Conseil d'arrondissement afin de présenter la PPI. Compte tenu du contexte de la visio-conférence notamment, une interruption de séance était nécessaire et entraînait des contraintes techniques. D'un commun accord – je l'ai eu à 13h30 aujourd'hui – nous avons décidé que je présenterai la PPI (Programmation pluriannuelle des investissements).

Je tiens à la remercier de sa proposition mais qui nous aurait obligé de faire un Conseil extrêmement long et tout cela sera revu et revisité point par point par la suite ».

M. BLACHE passe ensuite à l'approbation du procès-verbal:

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021

Sans observation.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2021 est adopté à l'unanimité.

*_*_*

Il est procédé à l'examen des rapports proposés pour ce conseil.

Rapport 06.21.073 - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain.

M. BLACHE présente ce dossier pour information.

Le règlement local de publicité (RLP) de la Ville de Lyon adopté par une délibération du Conseil municipal en mars 2001 définissait les prescriptions relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010 a transféré à la Métropole de Lyon la procédure d'élaboration du règlement local de la publicité qui devient métropolitain.

En décembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a prescrit l'élaboration du RLP sur le territoire de la Métropole en approuvant les objectifs poursuivis par cette élaboration ainsi que les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de la concertation publique.

Le RLP métropolitain se substituera automatiquement aux règlements locaux de publicité communaux en vigueur, dont celui de la Ville de Lyon, qui deviendront caducs.

Elaboré selon les règles fixées pour l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et annexé à ce dernier, et par analogie avec la procédure d'élaboration du PLU, un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) doit être organisé au sein de l'organe délibérant de la Métropole et des communes.

Il a été procédé à un débat sur les orientations du projet de RLP lors de la séance du Conseil de la Métropole de juin 2018. Il est souhaité aujourd'hui de renforcer ces orientations pour permettre au RLP d'agir plus fortement dans les domaines de la protection du cadre de vie métropolitain.

Un nouveau débat sans vote sur les orientations générales du RLP métropolitain a été organisé lors de la séance du Conseil de la métropole en janvier 2021.

Nous devons donc débattre, sans vote, sur les orientations générales du futur RLP métropolitain à l'échelle du territoire lyonnais, notamment en organisant celles-ci autour des trois grands objectifs adoptés par le Conseil de la Métropole de Lyon en décembre 2017 :

- Le 1^{er}, garantir un cadre de vie de qualité ;
- Le 2^{ème}, développer l'attractivité métropolitaine ;
- Le 3^{ème}, développer l'efficience des outils à la disposition des collectivités.

Les orientations soumises au débat visent à :

- ❖ préserver la qualité paysagère et la protection du patrimoine ;
- ❖ lutter contre la pollution lumineuse ;
- ❖ développer un cadre de vie apaisé ;
- ❖ harmoniser la réglementation applicable pour une équité territoriale.

Là, M. BLACHE «ne fait pas d'intervention, de parenthèse sur ce sujet, c'est le texte tel qu'il est présenté et qu'il doit lire » maintenant il ajoute : «sur le principe, nous ne pouvons qu'être d'accord avec les 3 objectifs proposés. Les orientations soumises au débat sont elles aussi louables. Cependant, quand on se penche sur le détail plusieurs points nous interpellent. Je cite (« elle » désignant la publicité) :

- « Elle est trop souvent une atteinte esthétique et paysagère, une source de pollution lumineuse et de consommation énergétique disproportionnée.
- Elle promeut très largement un modèle de société non compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité, et peut être nocive par ses effets sur la santé physique (lumière bleue, mal bouffe ...) et psychologique (normes sociales discriminantes ...). »

Il poursuit « les propositions sont ainsi énoncées : Interdire, contraindre. C'est bien là tout le problème. Nous sommes pour la liberté, pour le consensus. A travers cette proposition de RLP, on souhaite nous imposer une façon de penser réservée à une partie de la population. Au-delà de ça, que seront nos villes quand les vitrines, les enseignes, les abribus seront éteints ? Le sentiment d'insécurité ne va-t-il pas croître davantage ? Nous sommes dans la semaine « des droits de la femmes ». Une affiche sur la Mairie du 6^e indique qu'une femme sur trois a peur la nuit. Est-ce en éteignant toutes les sources de lumières que cela va s'arranger ?

Se pose aussi la question économique. Des sociétés privées, Les panneaux JC DECAUX participent à l'équilibre économique. C'est grâce à la publicité que le service Vélo'V a vu le jour dans les conditions que nous connaissons (Abonnement 31€/an - Création de 60 emplois à Villeurbanne). Les bâches publicitaires permettent à de nombreuses copropriétés de pouvoir ravalier leur façade...

Enfin, il faut prendre conscience que contraindre et interdire la publicité sur le mobilier urbain c'est faire le jeu du Google et Facebook, enfin les GAFA. Les chiffres liés à la publicité extérieure sont stables depuis 10 ans quand ceux de la publicité « en ligne » ont doublés. Les annonceurs continueront de faire de la publicité mais cette dernière ne participera plus au financement de nos collectivités.

La Ville de Grenoble, qui au début du mandat de Mr PIOLLE n'avait pas renouvelé les contrats de publicité, a finalement rétrogradé en 2019 pour faire entrer des recettes dans ses caisses....

Soyons clair, nous sommes pour que les communes de la métropole améliorent et garantissent un cadre de vie de qualité. Nous souhaitons bien évidemment préserver la qualité de notre Environnement. Cependant, le bon sens nous semble mieux adapté que la contrainte. Je vous remercie. »

M. BLACHE passe la parole à Mme NAZARET laquelle souligne :

« Merci beaucoup Monsieur le Maire de me donner la parole et pour la présentation de ce projet de délibération qui nous est soumis pour information.
Mesdames les Conseillères d'arrondissement, Messieurs les Conseillers d'arrondissement, nous souhaitons intervenir, les écologistes sur ce projet de délibération parce que c'est un sujet qui nous

tient à cœur, car il s'agit de notre environnement immédiat. Le Règlement Local de Publicité, comme vous l'avez dit M. le Maire, est un dispositif par lequel les habitants de la Métropole de Lyon peuvent organiser et réguler la quantité de publicité présente sur le territoire. Ce document réglementaire permet aux mairies et aux agglomérations d'adapter la réglementation nationale aux spécificités paysagères et économiques des communes. A travers la déclinaison territoriale de ce RLP, il nous importe que celui-ci soit guidé par notre projet politique, pour une société plus équitable et inclusive, s'adaptant au dérèglement climatique auquel nous faisons face, tout en cherchant à en atténuer les risques.

Par le type de société qu'elle promeut, la publicité concerne, de manière sous-jacente, de multiples domaines. Par son coût d'entrée, cet affichage publicitaire profite essentiellement aux grandes sociétés, au détriment des commerces locaux et indépendants, dont le rôle d'animation et d'intégration sociale se joue chaque jour à l'échelle du quartier. Sa présence relève parfois du paradoxe, en vantant, par exemple, les mérites du dernier SUV sur un territoire où nous souhaitons développer encore et davantage l'intermodalité dans l'intérêt des usagers. A travers ses messages à caractère implicitement injonctifs, il est question de nos modes de consommation, de notre rapport à l'alimentation, de l'image que nous renvoyons, nous ôtant le temps de la réflexion quant à la société que nous souhaiterions habiter.

La notice explicative qui était jointe au projet de délibération portait à notre connaissance les quatre orientations que vous avez rappelées Monsieur le Maire qui sont :

1. Tout d'abord, l'harmonisation réglementaire pour une meilleure lisibilité du document, afin d'en faciliter la mise en application pour les services municipaux ;
2. La lutte contre la pollution lumineuse que vous avez énoncée, consommatrice en énergie, et impactant négativement la biodiversité nocturne avec un recours aux écrans numériques qui impacte également la santé des enfants, le temps d'exposition devant les écrans affecte notamment leur développement cognitif et perturbe leur sommeil ;
3. Le développement d'un cadre de vie apaisé est quelque chose qui nous tient à cœur, émancipateur d'une injonction à consommer toujours plus ;
4. Enfin, la préservation de la qualité du paysage naturel et urbain nous importe, notamment face à la mise en place de bâches ou de grands panneaux, en diminuant leurs tailles et leurs densités. Je pense ainsi à la bâche publicitaire de 200m² qui se situe place Bellecour, et dont le but était de promouvoir un village de grandes marques, à 40km de la ville de Lyon, ou encore les publicités sur toiture que nous pouvons retrouver tout le long des quais du Rhône, et qui ont vocation à disparaître.

Cette notice fait également l'état du calendrier de mise en place de ce règlement, tout d'abord en intégrant des temps de co-construction et de concertation avec les maires via les Conférences Territoriales des Maires, jusqu'à un bilan qui sera proposé en juin prochain, pour ensuite mener à une enquête publique en début 2022 pour aboutir à l'approbation du RLP en juillet 2022.

Les choix qui seront faits, avec les maires des communes de la Métropole, seront un message fort envoyé aux acteurs économiques locaux, ainsi qu'aux habitantes et aux habitants. La préservation du cadre de vie est une exigence commune qui est notre socle à nous, socle même de l'engagement des élus locaux, par-delà nos couleurs politiques. A travers ce règlement local, nous souhaitons permettre à toutes et tous de profiter d'un espace public apaisé, au bénéfice des commerçants de proximité, et dans le respect de l'environnement. Merci beaucoup pour le temps d'écoute ; Je vous rends le micro».

M. BLACHE indique que Mme BRUGNERA souhaite intervenir. Celle-ci prend la parole :

« Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mes chers collègues.

Avant de débiter mon intervention, je tiens à vous indiquer que sur starleaf, je suis appelée Mme BLANC. Je ne veux surtout pas fâcher ma collègue pour une usurpation d'identité ! Si vous pouviez faire quelque chose avec les informaticiens sur place, cela serait plus respectueux, je pense ».

M. BLACHE indique qu'il la voit afficher comme «Mme BRUGNERA» et «Mme Françoise BLANC est bien Mme Françoise BLANC».

Mme BRUGNERA reprend : « excusez-moi, les mystères de l'informatique ! Nous devons aujourd'hui débattre du règlement local de publicité de la Métropole de Lyon. Ce règlement est un document important pour la préservation de la qualité de notre cadre de vie lyonnais. Il y a aujourd'hui sur le territoire de la Métropole 42 règlements communaux différents, les autres communes étant couvertes par le règlement national. Nous devons, dans le cadre de la loi, adopter un nouveau règlement d'ici mi-2022, faute de quoi c'est le règlement national de publicité, beaucoup plus permissif, qui s'appliquera sur notre territoire. Et personnellement je ne le souhaite pas.

Le processus d'élaboration de ce règlement local de publicité a été lancé en 2017 et j'y ai participé à l'époque, en tant qu'élue de la Métropole de Lyon. Je constate d'ailleurs, avec satisfaction, que l'essentiel du travail que nous avons effectué entre 2017 et 2020 a été repris à son compte par le nouvel exécutif. Ainsi, sur les enseignes et dispositifs lumineux, la nouvelle majorité souhaite limiter leur amplitude horaire ; c'était également notre volonté avec une légère différence en fonction des lieux.

Sur les publicités lumineuses, il est proposé d'interdire les dispositifs les plus polluants. Nous proposons de même de n'accepter que des dispositifs ne fonctionnant qu'aux périodes de flux importants avec des gabarits moindres que les dispositifs classiques.

Sur les bâches publicitaires, il est proposé d'interdire ou d'encadrer fortement le très grand format publicitaire : nous proposons également d'en limiter fortement la taille, les formats et les lieux d'implantation.

Enfin sur la mutualisation des enseignes scellées, sur la réduction de la taille de la publicité, sur la préservation des séquences paysagères ou patrimoniales, les propositions du nouvel exécutif rejoignent en grande partie le travail de la majorité précédente.

Au final, comme l'a dit le vice-président en charge du dossier à la Métropole, c'est 80 à 90% du travail de la majorité précédente qui est repris dans ce nouveau règlement local de publicité. Pourtant, je me souviens qu'à l'époque j'avais eu des échanges assez vifs à ce sujet avec le Collectif Plein la vue, alors que j'étais Présidente de groupe à la Métropole. Je me souviens de critiques fortes sur un soi-disant manque de volonté politique de notre part, ou une trop grande complaisance vis-à-vis de certains opérateurs économiques...

Or aujourd'hui, les militants du collectif Plein la vue ont intégré l'exécutif métropolitain, le cabinet du Président de la Métropole et la tête du groupe des élus écologistes, bref ils sont au cœur du pouvoir de la Métropole.

Et que constate-t-on ? Que le projet de règlement local de publicité conspué hier est repris quasiment tel quel.

Évidemment c'est une bonne chose pour notre territoire. Mais cet épisode devrait appeler la majorité actuelle à un peu de modestie.

A l'heure où commence à l'Assemblée nationale le débat sur un projet de loi d'une ambition inégalée pour la protection de notre environnement, j'entends déjà les critiques de militants ou d'élus écologistes. Mais voyant ce qu'ils ont fait du règlement local de publicité, je ne peux m'empêcher de penser que, confrontés à la réalité, ils ne feraient pas autrement que ce qu'ils nous reprochent de faire aujourd'hui.

Car comme le dit l'adage, la critique est aisée mais l'art est difficile.
Je vous remercie pour votre attention ».

Les deux demandes d'intervention ayant eu lieu,

Il est pris acte de la tenue du débat, sans vote, sur les orientations générales du règlement local de publicité de la Métropole de Lyon».

M.BILLARD souhaite intervenir «pour répondre rapidement à Mme NAZARET notamment sur les bâches. Car c'est un peu une des craintes concernant ce règlement de publicité, c'est que, certes, elles ne sont pas forcément esthétiques lors des ravalements mais elles sont nécessaires.

Lorsqu'il y a de la publicité, je rappelle juste que cela génère des recettes substantielles aux copropriétés qui font le ravalement. Les copropriétaires sont bien contents de générer des recettes car les ravalements représentent un coût considérable, notamment certaines façades.

Vous parliez de la Place Bellecour. Un ravalement Place Bellecour sur un monument de style Empire auquel vous faites allusion, je pense que le ravalement représente un coût très important. Il faut aussi penser à cet aspect : il y a l'aspect financier et aussi patrimoine ».

M. AUGOYARD indique « Merci, Monsieur le Maire, je serai très court. Je ne veux pas revenir sur l'excellente intervention de Mme BRUGNERA.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet mais il y a juste un point qui m'a quand même frappé : le règlement reprend – comme elle l'a fait remarquer – pour l'essentiel ce qui a déjà été dit. Mais ce qui n'a pas été la même chose par rapport au mandat précédent, c'est peut-être la philosophie qu'il y a derrière la décision qui va être prise.

Ce qui me frappe aujourd'hui, parce que j'entends certaines défenses du règlement local de publicité : c'est le rapport bizarre par rapport à la liberté. On en parle beaucoup ces temps-ci mais la liberté économique laissons donc les opérateurs faire ce qu'ils veulent comme publicité ; la liberté d'expression : j'entends qu'on critique le contenu de certaines publicités mais laissons donc les gens dire ce qu'ils veulent dans le cadre de la loi, bien sûr !

Mais ce qui me frappe encore plus, c'est le problème quant au libre arbitre des gens qui voient la publicité ! Mais les gens sont assez grands pour voir s'ils sont ou pas contraints de faire telle ou telle action ! Laissons donc les gens interpréter par eux-mêmes. Laissez leur donc leur libre arbitre et ne décidez pas ce qui est – je ne sais plus le terme que vous avez utilisé – injonctif sur les habitants ou pas ! Laissons donc les gens tranquilles et arrêtons de tout normer. Restons aux règles de police administrative locales sur le cadre qu'on donne à la loi et n'allons pas des idéologies derrière ce genre de décision. Je vous remercie.

M. BLACHE passe la parole à M.AVAKIAN :

«Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi en tant qu'acteur de la vie économique de notre arrondissement et soucieux de la redynamisation des centres villes de vous dire, Mme NAZARET, vous les écologistes, comme vous vous êtes identifiés au tout début de votre propos que ce projet de règlement local de publicité va nuire encore plus à ces petits commerçants de proximité soucieux de redynamiser nos centres villes. Permettez-moi de vous dire qu'il y a un bien grand nombre de commerçants qui ont besoin d'être visibles et crédibles auprès de leurs clients et que cette manière de régler va influencer et fera le chiffre d'affaire grandissant des GAFAs comme l'a dit Monsieur le Maire toute à l'heure, malheureusement !

Je suis très déçu de ce nouveau règlement local de publicité et de nombreux commerçants sont très, très soucieux de l'avenir.

Merci Monsieur le Maire».

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. BLACHE passe au rapport suivant.

Rapport 06.21.074 - Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, vote du plan d'équipement pluriannuel, et actualisation des autorisations de programme (AP).

M.BLACHE rapporte ce projet.

La programmation pluriannuelle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage. Elle donne aussi à voir aux entreprises du territoire, les marchés qui vont être lancés.

Ce processus donne lieu à la définition d'un Plan pluriannuel d'investissement, aussi dénommé Plan d'équipement pluriannuel, pour les investissements de la Ville de Lyon qui seront financés entre 2021 et 2026. Celui-ci a été élaboré de manière collégiale en associant tout au long du processus adjoints, adjointes, conseillers et conseillères délégués et maires d'arrondissement.

Sur cette base, la capacité d'engagement sur la période a été fixée à 1250 M€ dont plus d'un tiers sera directement consacré à la transition écologique, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments, la modernisation de l'éclairage public, la sortie du diesel de la flotte de véhicules de la Ville de Lyon, ainsi que par la végétalisation de la ville et l'apaisement de la circulation. La réalisation prévisionnelle est de 800 M€ sur cette période 2021-2026, soit 135 M€ en moyenne par an. Pour rappel, le précédent plan d'équipement 2015-2020, délibéré à 858 M€ en juillet 2015, a fait l'objet de

plusieurs révisions pour atteindre 1063 M€ en 2020. La réalisation effective a été de 615 M€ sur la période soit près de 450 M€ de soldes d'opérations restant à réaliser.

Ce nouveau plan d'équipement sera piloté en continu de manière à veiller à la maîtrise de l'enveloppe financière de chaque projet comme aux équilibres budgétaires plus globaux dans le contexte national et international incertain que nous connaissons.

Les projets inscrits dans cette programmation n'ont pas tous la même maturité : certains ont été très précisément chiffrés et accompagnés d'une programmation dans le temps ; d'autres, dont les études sont actuellement en cours, n'ont pu faire l'objet que de premières évaluations. Tous répondent aux priorités politiques de la Ville de Lyon et œuvrent pour la remise en état des équipements publics tout en accroissant l'offre de services publics.

Ces projets, pour votre information globale, sont regroupés par grands secteurs d'intervention pour les montants suivants :

L'enveloppe globale pour la ville de Lyon pour la partie :

Scolaire est de 298 M€, avec dans le 6e cinq groupes scolaires qui sont fléchés dans le cadre de cette enveloppe :

Groupe scolaire Jean Racine – Réhabilitation,

Groupe scolaire Jean Jaurès - réhabilitation et accessibilité,

Groupe Scolaire Ferry-Montaigne - Travaux de conservation du patrimoine,

Groupe scolaire Jean Rostand - Travaux de conservation du patrimoine, aussi,

Groupe scolaire Antoine Remond – Réhabilitation.

La deuxième enveloppe : il s'agit de celle des Espaces publics dont l'enveloppe globale pour la ville de Lyon est de 141 M€.

Il s'agit là du deuxième budget du Plan d'équipement, il est essentiellement composé des projets liés à la nature en ville : végétalisation des rues, développement des trames vertes et bleues. La politique en matière de mobilités vise à développer les modes actifs et transports décarbonés, tout en réduisant la place de la voiture, afin d'ancrer Lyon dans une trajectoire compatible avec les accords de Paris.

Je vous lis le texte tel qu'il est proposé.

Pour le 6^e : nous avons un certain nombre de sujets qui sont fléchés essentiellement dans le Parc de la Tête d'or :

Le Jardin Botanique, la ferme Lambert, l'évolution du Zoo pour l'amélioration du bien-être animal, le Local Direction, enfin la quasi-totalité des sujets sont fléchés dans le Parc de la Tête d'Or.

Seule la Place de l'Europe où il est prévu une requalification des plantations et pas une réfection comme il avait été demandé est fléchée pour 50 000 € sur les 141 M€.

« Je ferai un commentaire : je pense que le Parc de la Tête d'Or n'est pas un pur produit du 6^e arrondissement. Il ne sert pas qu'aux habitants du 6^e, de la ville de Lyon. Il ne sert même pas qu'aux habitants de la Métropole. Il est bien plus large que cela. Je regrette sur ce sujet que nous soyons impacté par un Parc dont nous ne tirons que très peu d'intérêt pour les habitants du 6^e et n'avons qu'un seul sujet Place de l'Europe ».

Pour ce qui est de l'enveloppe « Culture et patrimoine », celle-ci est de 115 M€. Il n'y a rien pour le 6^e.

Concernant l'Administration générale, l'enveloppe est de 110 M€

Les agents de la ville contribuent directement à la qualité des services publics et sont au cœur des priorités du mandat. Que ce soit en terme de réhabilitation des bâtiments avec un budget de 34 M€ dédiés à la conservation du patrimoine administratif et pour des travaux de rénovation de grande envergure.

Concernant cette enveloppe, sont prévus pour le 6^e :

Dans le Quadrilatère - Rénovation énergétique et restructurations de bureaux, le quadrilatère étant tout l'espace de la mairie au sens large,

La Salle Victor Hugo va être réhabilitée,

Et une dotation Mairie 6^eme arrondissement pour des travaux d'aménagement.

Concernant l'Aménagement urbain et Habitat, nous avons une enveloppe de 108 M€ pour la Ville mais rien dans le 6^e.

Concernant les Sports : 85 M€ : un effort de rénovation des gymnases, piscines, stades et terrains sportifs est prévu pour que la pratique sportive du plus grand nombre se fasse facilement et dans de bonnes conditions. Ainsi, 40 M€ sont dédiés à la conservation du patrimoine sportif et 8 établissements sont concernés. La question de l'accès aux personnes en situation de handicap et aux femmes est une priorité. Une nouvelle piscine municipale, un nouveau projet pour la piscine intercommunale Aquavert et 4 nouveaux grands gymnases seront construits sur le mandat.

Pour le 6^e :

Le complexe sportif Tronchet - Rénovation de locaux et d'installations techniques,
Le Gymnase Bellecombe fera l'objet de travaux de rénovation,
Le Stade Anatole France pour lequel il y aura une rénovation de la clôture d'enceinte.

Concernant l'enveloppe Solidarités Jeunesse, elle est de 69 M€. Je ne sais pas à quoi elle correspond mais nous n'avons rien dans le 6^e.

Enfance : 60 M€

La petite enfance est également priorisée : le budget d'investissement a été doublé par rapport au plan d'équipement 2015-2020.

Pour le 6^e : nous avons l'acquisition et l'aménagement d'une nouvelle crèche,

La crèche Masséna – relocalisation,

Pierre Corneille – une rénovation de locaux,

La création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents et d'un Relais d'assistantes maternelles ;

Concernant le développement économique et rayonnement international, l'enveloppe est de 24 M€ mais rien dans le 6^e.

Concernant la sécurité Prévention des risques : 10 M€.

Ce plan d'équipement accompagne les nouvelles orientations pour la police municipale avec le renforcement et l'affirmation d'une police de proximité au plus près des habitants. L'outil de la vidéo surveillance sera également entretenu pour garantir une qualité optimale du dispositif.

Nous sommes concernés par deux sujets :

Le Chalet des gardes fait l'objet d'un réaménagement,

Et dans le Parc de la Tête d'Or, l'aménagement d'une carrière pour la section équestre de la police municipale. Là-aussi, nous sommes impactés sur le Parc de la Tête d'Or, il ne sert pas qu'aux habitants mais à tout le monde !

« Là, une petite lumière va s'éclairer pour nous, il y a une enveloppe «Tous secteurs » pour 165 M€ ».

Cet axe de la PPI regroupe tous les investissements qui ne peuvent être affectés à une politique publique en particulier. S'y retrouvent notamment les grandes enveloppes de réserves foncières pour la Ville, de travaux de conservation du patrimoine (travaux d'entretien, clos et couvert, sécurité incendie, ascenseurs, désamiantage...), le renouvellement du parc de véhicules, les actualisations de prix.

«Dans cette enveloppe, il y a beaucoup de choses : 165 M€ mais on a du mal à savoir là-dedans ce qu'on va pouvoir toucher pour notre arrondissement pour développer ce dont nous avons besoin, en tout cas ce que nous avons proposé et demandé aux élus de la Ville».

Il y a un budget participatif de 25 M€ dont le pilotage sera porté par l'adjointe en charge de la démocratie locale en associant étroitement les mairies d'arrondissement.

«Nous souhaitons que cette enveloppe soit utile notamment dans la démocratie locale et les échanges que nous pouvons avoir avec les citoyens.

M. BLACHE poursuit : « Voilà, j'en ai fini avec ces sujets d'enveloppe mais je pense que vous avez un problème de méthode. Ce dossier, comme celui qui suivra, sera étudié en commission finance....

Qui se déroulera jeudi, soit 2 jours après notre conseil. C'est du jamais vu, je vous le dis : procéder à ce type d'intervention alors que la commission finances aura lieu après le Conseil !

Cette PPI est une claque pour le 6^e. Certes, nos écoles devraient être réhabilitées, même si nous n'avons aucun détail ni sur l'enveloppe allouée ni sur ce qui est prévu... La petite enfance est plutôt soignée également, je suis honnête et équilibrée... Mais pour le reste !... Seule la Place de l'Europe est inscrite dans l'enveloppe des Espaces Publics et encore, pas sur ce que nous avons demandé ! Je mets le Parc de la Tête d'Or à part, car il ne profite pas seulement aux habitants du 6^e mais à l'ensemble des habitants de la Métropole, voire de territoires très éloignés.

Quid de la place Quinet, des allées Vendôme, des Cours Vitton et Roosevelt ? Alors certes, nous avons été concertés, nous avons passé beaucoup de temps en réunion.... Pour que « la montagne accouche d'une souris ». Mais peut-être n'avons-nous pas encore tout reçu ?...

Et que penser d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la Sécurité et Prévention des risques. C'est la plus petite enveloppe de la PPI alors qu'on va consacrer 50 millions d'euros au budget participatif.

Nous n'avons pas la même vision de la ville, ni le même sens des priorités que l'exécutif actuel. C'est un fait ! Cette PPI a, sur trop de points, des incohérences, mais elle a cependant une ambition intéressante pour le scolaire, la petite enfance et je le relève une fois de plus.

Une ville plus verte, oui, mais une ville plus sûre aussi. Lyon a une Histoire dont on est fier. C'est pour ces différentes raisons que nous nous abstenons sur ce sujet, je vous remercie».

M. BLACHE passe la parole à Mme BRUGNERA qui souhaite intervenir :

« Merci, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mes chers collègues,

En fait, je pense que vous le comprendrez, j'interviendrai de façon conjointe à la fois sur ce dossier et le suivant, tant le plan de mandat et la programmation pluriannuelle d'investissements sont liés, l'un découlant assez logiquement et normalement de l'autre.

J'interviendrai au nom de mon groupe Progressistes et Républicains. Aussi, si j'utilise le « nous » au lieu du « je », vous m'en excuserez, je pense.

Le plan de mandat que nous allons étudier juste après la PPI est sobrement intitulé « Lyon, capitale de l'écologie ». Difficile de faire plus explicite sur le fait que ce mandat sera tourné entièrement vers une seule et unique priorité... Une priorité liée à un parti politique, je crois qu'on n'a jamais vu plus dogmatique à Lyon.

On y retrouve, martelé à plusieurs reprises, un slogan de campagne du candidat Doucet, « dernier mandat pour le climat ».

Pour faire face à ce défi, la majorité annonce un budget d'investissements de 1,25 milliard d'euros, la fonte de moitié de notre autofinancement, la dégradation de 4,5 à 11 ans de notre capacité de désendettement... De tels chiffres laissent effectivement craindre que ce mandat ne soit le dernier... pour les investissements publics.

De plus, il est d'ores et déjà annoncé qu'en 2026, il restera 450 M€ d'investissements à réaliser, soit 36% de l'enveloppe totale. Le fait d'annoncer d'emblée un tel volume de non-réalisation nous interroge et nous inquiète. D'autant, qu'on le sait, d'autres projets pourraient prendre du retard ou être redimensionnés, ce qui occasionnera un déficit de réalisation supplémentaire.

Ceci nous fait craindre que le volontarisme affiché ne soit en réalité que de la poudre aux yeux, que la majorité proclame un programme d'investissement avec des chiffres marquants, mais programme qu'elle ne sera pas en mesure de réaliser. Bref cette Programmation Pluriannuelle d'Investissement semble être pour une grande part, une Programmation Pluriannuelle d'Investissement virtuelle.

Nous constatons, néanmoins, que cette Programmation reprend bon nombre des arbitrages et projets qui furent les nôtres lors de la dernière mandature et je m'en réjouis, bien sûr, tout y ajoutant opportunément quelques touches de vert dont on peine parfois à voir la traduction concrète, du green washing en quelque sorte.

Ainsi, ce plan de mandat reprend et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, les grandes lignes de ce que nous avons projeté en matière de constructions et de rénovations d'écoles. Et c'est très bien pour les petits Lyonnais. Nous voulons, toutefois, attirer l'attention de tous sur la différence qu'il existe entre partager de bonnes pratiques, initier des questionnements et faire entrer une idéologie dans le programme scolaire de nos enfants. Les formulations utilisées paraissent parfois aux mieux maladroites, au pire, dangereuses et signes d'une idéologie rigide.

Ainsi, découvre-t-on que la priorité en termes d'éducation est d'inscrire l'école dans une démarche de transition écologique et sociale, et ce avant même de mentionner le développement et

l'épanouissement des enfants et que la Programmation Pluriannuelle d'Investissement en direction de la petite enfance ambitionne "d'accompagner les enfants et les familles dans la transition écologique dès le plus jeune âge avec de nombreux projets autour du lien avec la nature et de l'économie circulaire". De même, dans le domaine culturel, il est question de choisir les expositions et les artistes présentés dans les institutions.

Nous attirons ici l'attention de tous les élus sur la ligne rouge qui sépare d'un côté, le rapprochement de nos concitoyens et plus particulièrement de nos enfants avec la nature, ce qui est une bonne chose pour améliorer leur quotidien et de l'autre, l'insertion d'une idéologie dans nos écoles ou nos institutions culturelles. Si la première est souhaitable, la seconde est, à nos yeux, condamnable.

Concernant la crise sanitaire que nous traversons, elle est bien vaguement évoquée dans ce Plan de mandat et cette PPI. Or, il ne s'agit pas d'un phénomène ponctuel qui va disparaître bientôt et nous permettre de reprendre une activité normale. Cette crise est hélas appelée à durer.

Sanitairement, nous n'en voyons pas encore le bout même si nous pouvons raisonnablement penser que le pire est derrière nous, mais surtout socialement et économiquement, ses effets ne sont pas encore tous identifiés et ses conséquences se révéleront sur le long terme. Les besoins des Lyonnaises et des Lyonnais en seront impactés et demanderont aux élus d'être suffisamment souples pour adapter la politique menée à leurs attentes. Or à la lecture de ces deux documents, il semble que le Maire de Lyon n'est toujours pas pris la mesure de cette crise ou, s'il en a pris la mesure, qu'il ne souhaite pas changer son programme qui pour lui est pour la Planète et peu pour les Lyonnais.

Concernant les 6 défis identifiés dans l'édito du plan de mandat, je voudrais m'attarder sur le 6e défi, « Lyon, ville de coopération ».

Lyon est déjà une ville de coopération et de partenariat. Elle est connue pour cela. Il y a, dans notre ville, une très longue tradition de travail entre acteurs privés et acteurs publics, entre entreprises et milieu associatif, entre différents les différentes collectivités, et même entre la majorité et l'opposition. C'est cette aptitude à coopérer qui a fait émerger ce qu'on a appelé le « modèle lyonnais ». Vouloir poursuivre dans cette voie est louable. J'ai peur toutefois que le Maire de Lyon n'ait pas tout-à-fait compris le sens de coopération. J'en veux pour preuve le courrier qu'il a écrit au Président de la région Auvergne Rhône-Alpes dans lequel il dit : « nous serons plus efficaces en restant dans les compétences qui nous sont dévolues ». Cela, selon moi, n'est pas de la coopération.

Le Maire de Lyon doit être capable de travailler avec tous, au-delà de ses seuls amis politiques, pour développer les meilleurs services pour toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais. Et, heureusement que le Gouvernement n'est pas aussi sectaire quand le Maire de Lyon lui réclame des policiers ou des aides pour les établissements culturels...

Pour conclure, je voudrais dire quelques mots de la PPI du 6^e arrondissement.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, il y a une absence qui saute aux yeux : celle du Musée Guimet. L'adjointe à la culture de la Mairie de Lyon a annoncé cet automne, avec tambour et trompette l'enterrement du projet des ateliers de la Danse dans le 6^e.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici même, je regrette profondément cette décision. Nous pouvions cependant espérer, et je comptais un peu sur vous, Monsieur le Maire, sur votre ténacité pour l'obtenir, un projet alternatif pour ce bâtiment. Il n'en est rien. Malheureusement, ce bâtiment a déjà beaucoup souffert. Il est à craindre que dans 6 ans il ne soit trop tard pour le sauver. Cette absence est pour moi une faute, une atteinte contre le patrimoine lyonnais.

Faute de projet pour le Musée Guimet, notre arrondissement est le seul, et vous l'avez bien dit, qui se trouve privé d'investissement culturel...

D'une façon générale, notre arrondissement est très mal traité par cette Programmation Pluriannuelle d'Investissement, si l'on excepte et vous l'avez dit, le Parc de la Tête d'Or, sans doute parce qu'il héberge une faune animale et une flore qui intéressent plus l'exécutif qu'autre chose.

J'en veux, bien sûr, pour preuve l'absence de tout projet sur le volet Solidarités et jeunesse, rien pour nos personnes âgées notamment.

Autre absence et de taille celle du développement économique et rayonnement international. Quant au secteur phare de cette nouvelle majorité, le volet végétalisation de l'espace public, dans le 6^e, seule la place de l'Europe est citée et encore pour un projet qui semble bien modeste. Rien sur la place Edgard Quinet, sur la rue Vendôme ou ses contre-allées ou encore la rue Duquesne qui a tant besoin d'être apaisée. En ce qui concerne les écoles, rien sur le préau de l'école Pradel qui est

pourtant un besoin de premier ordre pour nos enfants. Je ne parle même pas du Stade Anatole France, depuis quand met-on une clôture dans une PPI ?

En conclusion, j'ai une question pour vous Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, quelle a été la concertation avec la mairie centrale sur cette PPI. Il est pourtant marqué, et dans le plan de mandat et dans la PPI, qu'un travail a été réalisé entre les Adjointes centraux et les Maires d'arrondissement ?

En conclusion, entre un plan de mandat plein de bonnes intentions mais assez sectaire et trop verbeux et une Programmation Pluriannuelle d'Investissement virtuelle dont nous ne voyons pas comment elle pourra être réalisée mais surtout bien trop pauvre pour le 6^e arrondissement, je voterai contre ces deux délibérations.

Je vous remercie ».

M. BLACHE remercie Mme BRUGNERA « je vais vous répondre. Vous m'avez interpellé et je vous remercie de cette intervention que j'aurais quasiment pu faire avec vous à deux voix. Concernant la méthode, nous avons participé à beaucoup de réunions avec l'exécutif, les adjoints référents, la ville de Lyon. On a reçu des listes avec des fléchages et des montants en face. Tout cela a duré beaucoup de temps pour accoucher de pas grand chose, vous l'avez remarqué. Nous avons peu obtenu !

Concernant le musée Guimet, j'ai proposé une autre solution à l'exécutif : recourir à un partenariat privé public dont je maîtrise les opérateurs. On va voir s'ils sont en capacité d'accepter ce sujet. Cela ne coûtera rien à la collectivité. Cela permettra de le ré-ouvrir et de faire un excellent endroit d'exposition notamment peut-être pour les arts décoratifs sans avoir à recourir à l'argent public ».

M. BLACHE passe la parole à Mme CROIZIER : « je voulais rajouter quelques mots par rapport à ce qui a été dit par vous-même puis par Mme BRUGNERA. Alors, effectivement, je vais commencer par le Parc de la Tête d'Or puisque treize lignes de ce dossier concernent le Parc de la Tête d'Or, en sachant que parmi ces treize lignes, trois d'entre elles sont déjà achevées et une ne coûte rien, donc on gagne un petit peu d'argent et quant au reste, aux neuf autres, personne ne sait ce qu'il y a dans ces lignes, ni quels montants. Vous savez que le dossier des serres en particulier est un dossier que nous suivons depuis longtemps, je ne sais pas ce qu'il y a dans travaux « secteur petites serres » et comme la réunion a lieu jeudi prochain, on vous donnera la réponse, peut-être à l'issue de cette présentation mais j'avoue que pour en débattre ce soir, c'est un petit peu léger.

Quant au reste, Pascal BLACHE l'a bien dit, c'est vrai que c'est une claque pour nous.

Je dois dire que dès que nous avons reçu ces éléments-là, j'ai interpellé Nicolas HUSSON, Adjoint aux espaces verts, nature en ville avec qui nous avons travaillé longuement a été lui-même surpris de ces lignes – je ne sais pas si cela doit rassurer ou pas, d'ailleurs – En fait le DGA, en commission, vendredi après-midi a fini par avouer qu'il y avait une erreur. Je ne sais pas ce que cela veut dire une erreur et donc qu'on ferait la place Quinet mais que cela serait pris dans l'enveloppe des autres, c'est-à-dire dans les points génériques tous arrondissements, je ne sais pas trop où ? Création, rénovation des aires de jeux ? Je ne sais pas.

Toujours est-il que clairement, il s'est passé quelque chose au niveau de la direction générale de la ville qui a supprimé des accords et des éléments que nous avions vus ensemble.

Cela ne me donne pas la réponse pour Franklin Roosevelt ni pour la place Jules Ferry qu'on avait ensuite abordée. Franchement oser nous mettre pour la place de l'Europe : requalification des plantations qui doit à tout le moins, avoisiner - allons soyons généreux – 80 000 €, c'est un scandale ! La réponse qui a essayé d'être banalisée vendredi – en nous disant mais non ce n'est pas parce que cela n'apparaît pas, on ne le fait pas. Pour un certain nombre de personnes qui ont dit ça vendredi, c'est un mensonge éhonté – je pèse mes mots – parce que des opérations de cette taille-là, de ces montants-là sont forcément à la PPI, cela est bien évident.

Quand on voit que dans les autres arrondissements, le plan de gestion du parc de la cerisaie, la requalification de la place Varillon, la maison de l'agriculture urbaine, l'éclairage public de l'avenue Jean Mermoz, tous ces éléments-là et on peut en citer plein d'autres, je les ai tous passés en revue, tout cela est mentionné strictement à la PPI.

Il est inadmissible qu'on nous indique uniquement pour nous : la requalification des plantations de la place de l'Europe ! Encore une fois, pour vous répondre, nous avons bien travaillé avec la direction des espaces verts, encore une fois l'adjoint aux espaces verts a été le premier surpris de ce qu'il a découvert. Je n'en tire aucune conséquence. J'ai cru comprendre et je le crois que nous ferions la place Quinet, par contre je n'ai aucune réponse pour le reste, il faudra revenir en deuxième séance, après la réunion de jeudi.

En tout cas, cela veut dire globalement, maintenant que la PPI est sortie comme telle, cela veut dire que comme ces lignes n'ont pas été identifiées précisément, il va falloir le prendre sur les montants des autres lignes ».

Mme BRUGNERA remercie celle-ci pour ces informations.

M. REVEL se voit passer la parole par M. BLACHE : « Bonjour, mesdames et messieurs les conseillers d'arrondissement,

Je vais intervenir assez brièvement parce que je ne m'étais pas inscrit pour intervenir. Je voulais vous remercier dans un premier temps, monsieur le Maire, d'avoir essayé d'organiser un échange avec Madame la première adjointe Audrey HENOQUE sur ce sujet. Nous avons bien vu la bonne volonté que vous y aviez mise et que nous avons mise de notre côté pour être le plus pédagogue possible sur cette PPI. Malheureusement, comme vous l'avez très bien expliqué Monsieur le Maire, les conditions techniques ne le permettaient pas.

Je vais revenir sur les problèmes de méthode qui ont été évoqués. Effectivement, il y a une commission finances spécifique qui doit se tenir la semaine prochaine pour pouvoir échanger. Je ne doute pas, mesdames et messieurs les conseillères et les conseillers d'arrondissement, que les collègues des différents groupes qui sont présents, Monsieur BLANC, Monsieur OLIVER, Madame DE MONTILLE ne manqueront pas de s'exprimer ni de vous rapporter la tenue des discussions et des échanges.

Donc, je pense que le débat sera intéressant et à travers eux, vous y serez associés.

Je voulais également revenir sur le fait que la PPI sur ce mandat a été faite sur 9 mois au lieu de 18, tout simplement en raison de l'urgence climatique. On a bien trop tardé ces dernières années pour se préparer au réchauffement climatique. Donc, nous avons essayé de le faire assez rapidement. Ça s'est fait en neuf mois au lieu de dix-huit.

Il y a eu une conception collégiale, comme vous l'avez expliqué monsieur le Maire, qui est partie des besoins des terrains qui ont été portés par chacune des mairies d'arrondissement.

C'est orienté transition écologique et budget participatif, oui, nous l'assumons pleinement.

Nous assumons pleinement cette orientation écologique, d'une part parce que c'est le message et le projet que nous avons portés auprès des électeurs et des électrices de la ville et d'autre part parce que ces années précieuses qui ont été perdues pour freiner le réchauffement climatique, il va falloir les rattraper. Donc oui, c'est un projet écologique, nous l'assumons.

Il y a une mise à niveau du patrimoine bâti, de la rénovation énergétique de partout. Les écoles sont bien traitées, vous l'avez reconnu, je vous en remercie Monsieur le Maire.

Pour ce qui concerne, juste au passage, en termes d'activités culturelles, alors effectivement, les équipements culturels du sixième, ce n'est pas en six mois qu'on les crée. Donc l'héritage est ce qu'il est.

Je note néanmoins que la salle Victor Hugo, qui est aussi utile en termes d'activités culturelles, fait partie de la rénovation du quadrilatère qui coûtera plusieurs millions d'euros à la ville.

Enfin, pour ce qui est de la conception de la PPI et de sa réalisation surtout, il y aura un pilotage et un suivi renforcé au niveau de la ville et de l'arrondissement. Il y a une association des mairies d'arrondissement, porteuses des besoins de terrain, elles s'exprimeront également dans le suivi, dans la conférence annuelle de programmation des équipements, dans les réunions annuelles de suivi qui seront faites dans chaque arrondissement.

Je voulais parler du Parc de la Tête d'Or. Effectivement, ce parc est dans le sixième arrondissement, il fait un tiers de notre territoire. Moi, je considère que c'est une fierté pour les habitantes et les habitants du sixième d'avoir ce parc. Donc, je suis heureux que des investissements soient faits, que de l'argent soit consacré à ce parc qui, oui, bénéficie non seulement au sixième mais bénéficie à d'autres arrondissements de la ville et même au-delà. Au passage, un parc de cette qualité contribue à la valorisation de l'immobilier sur l'ensemble de l'arrondissement. Il suffit de lire les annonces pour s'en rendre compte. Donc oui, nous y consacrons de l'argent et nous sommes heureux de le faire.

Enfin je voulais préciser quelques points.

Effectivement, il y a des domaines qui ne sont pas fléchés. Vous l'avez très bien dit, Monsieur le Maire. Effectivement dans le sport, il n'y a rien qui est fléché dans le sixième. Mais néanmoins, dans tous ces investissements qui sont faits, il y a des affectations "tout arrondissement". On n'est pas sectaire, donc oui, il y aura des projets PPI au niveau du sport dans le sixième, au niveau de l'éclairage urbain dans le sixième qui contribue aussi à la sécurité.

Ce n'est pas parce qu'il y a des projets qui n'ont pas été fléchés qu'ils ne seront pas effectués, notamment la place Edgar Quinet et la place de l'Europe.

Alors Madame CROIZIER, moi je n'avais pas tout à fait les mêmes chiffres que vous. Quatre-vingts mille euros, cela me surprend aussi, je ne vous le cache pas. Moi j'avais plusieurs centaines de milliers d'euros pour la place de l'Europe. Ça se clarifiera après ».

Mme CROIZIER intervient : « nous, nous n'avons aucun chiffre, parce que vous, vous avez peut-être des chiffres mais nous nous n'en avons aucun ! Sur le parc de la Tête d'Or, je ne sais pas combien va être financé. Si ça se trouve, il n'y a rien. Si ça se trouve, c'est beaucoup. On n'a rien. Quand j'ai dit quatre-vingt mille euros, c'est mon estimation de ce que pourrait être des plantations place de l'Europe. Et ça n'explique pas pourquoi on n'a rien en "espace public".

M. REVEL reprend : « En tout cas, je pense que lors de la commission finances, consacrée à la PPI, on aura l'occasion d'avoir plus de détails sur les chiffres. Et on verra avec l'exécutif, s'il n'y a pas eu de retour au niveau des mairies ou s'il n'y a pas de retour prévu, ce qui me surprendrait, on abordera ce sujet avec plaisir, au niveau de la PPI.

En tout cas, c'est une PPI ambitieuse et également responsable car quand on fait des investissements, derrière, il y a les coûts de fonctionnement qui doivent être pris en compte. Ils ont été pris en compte, dans le cadre de la bonne gestion des deniers.

Je m'arrête là. Je ne doute pas que l'ensemble de ces investissements bénéficieront à tous les habitants et toutes les habitantes de l'arrondissement. Et je le répète, la mairie d'arrondissement, comme pour ce qui concerne le FIC qu'on a évoqué la dernière fois, sera associée et sera porteuse de décisions.

Je vous remercie ».

M. BLACHE reprend « Notre sujet, c'est le déséquilibre. Je comprends que vous avez été élu sur votre programme, vos projets. Ce qui nous intéresse mais la situation climatique entre le 3^e et le 6^e arrondissement, compte tenu des distances on doit pouvoir faire des jeux d'équilibre. Il y a plutôt un problème d'équilibre ».

M. DUVERNOIS demande la parole : « Merci M. le Maire. Je voulais rebondir sur la demande de Mme BRUGNERA concernant le préau à l'école Pradel. Mme BRUGNERA, vous me connaissez, je ne lâche rien. Je n'avais pas lâché lorsque vous étiez adjointe. J'ai tenu bon. Ce préau de l'école Pradel, je ne le lâcherai pas. Sachez pour votre information que c'est une délibération qui ne passe pas en arrondissement. Nous avons une délibération 1895 qui passera au conseil municipal des 25 et 26 mars dans laquelle on évoque les préaux. Cela concerne le lancement ou la poursuite d'opérations thématique scolaire et cuisine centrale dans le cadre de la PPI. On évoque un montant de 1,5 million d'euros pour les préaux en construction avec des crédits de paiement sur 2022, 2023, 2024 et 2025.

Le préau Louis Pradel a bien été demandé à la ville de Lyon. Nous avons négocié avec le Maire d'arrondissement lors de notre rencontre sur le terrain un dimanche matin avec l'adjointe.

Ce préau on ne le lâchera pas et j'espère qu'on pourra enfin l'avoir mais vous savez que je ne vous avais pas lâché quand vous étiez également adjointe.

Mme BLANC intervient : « oui, je voudrais simplement demander à Messieurs et Mesdames les élus écologistes s'ils appartiennent bien à notre arrondissement et si leur souhait de voir une descente, une chute, une décrépitude de notre arrondissement convient. Je ne suis certainement pas dans cette optique et ce n'est certainement pas l'optique de l'ensemble des habitants de notre arrondissement. Alors, moi, si c'est par pur dogmatisme écologique, je trouve cela particulièrement lamentable de dire un grand braco à ce plan de la PPI ».

M. AUGOYARD exprime « juste pour une explication de vote pour les élus du groupe POUR LYON qui votera contre, soit je l'explique maintenant soit lors de l'intervention qui était prévue pour le plan

de mandat. C'est comme vous le souhaitez, Monsieur le maire, si vous souhaitez que l'on regroupe les discussions ou si notre discussion se fait sur le plan de mandat.

M. BLACHE souhaite «qu'il soit procédé au vote et qu'ensuite la discussion se fasse sur le plan de mandat ».

Il est procédé au vote :

POUR : Mme DELAUNAY, M.REVEL M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET.

CONTRE : Mme DELLI, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, Mme AZOULAY, M. AUGOYARD, Mme BRUGNERA.

ABSTENTION : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN [Mme BURTIN], Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, M.BILLARD, M.STUDER.

LE RAPPORT EST REJETÉ.

Rapport 06.21.075 - Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon.

M. BLACHE est rapporteur de ce projet de délibération.

Il souligne «qu'on ne va pas, là encore, manquer de discuter.

Il indique qu'adossé au plan pluriannuel d'investissement de 1,25 milliards d'euros, le plan de mandat 2020-2026 contribue à la relance économique de la région lyonnaise tout en faisant entrer notre ville dans la transition écologique.

Il est le fruit d'une co-construction conduite entre juillet et décembre 2020, associant le Maire de Lyon, les membres de son exécutif, les Maires d'arrondissement et les conseillers municipaux de la majorité municipale, dans un esprit de transversalité et de dialogue.

C'est collectivement qu'ont été définies les grandes priorités, qu'a été écrite la programmation pluriannuelle d'investissement, découlant du plan de mandat.

Six grands défis sont à relever :

Réconcilier Lyon avec le vivant ; l'inscrire dans les limites planétaires, Lyon doit être une ville résiliente, inclusive, impliquante, une ville de la coopération.

Nous suivrons pour cela une méthode participative et inclusive en recueillant l'expertise des usagers pour améliorer le service rendu, à l'image du Conseil consultatif lyonnais Covid, en renforçant le pouvoir d'agir des habitants et habitantes par la création et le développement de dispositifs et d'instances en ce sens, tel que le budget participatif.

Ce plan de mandat s'inscrit en outre dans un souci de transparence et de redevabilité. Une boîte à outils de pilotage de l'action municipale se met en place. Elle sera notamment activée à mi-mandat pour un premier bilan de notre action avec un baromètre du bien-être, un tableau de bord basé sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et le suivi en continu de la réalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement et du plan de mandat.

M. BLACHE poursuit :

« Réconcilier Lyon avec le vivant, l'inscrire dans les limites planétaires ! Tout cela semble effectivement un peu complexe. Appréhender cela pour des habitants comme nous qui essayons de voir comment vivre un peu normalement et à cohabiter dans la compréhension de ce que nous pouvons nous dire les uns les autres !

Je crois que nous sommes là à un vrai virage pour notre ville. Lyon dynamique, Lyon attractive, Lyon Ville des Lumières. Il semble que tout cela est fini. « *Lyon ne doit pas être un poids pour la planète* ». A l'échelle mondiale, Lyon sera plus un poids demain pour elle même s'il n'y a plus de croissance et d'emplois.

« *Redonner une place aux «invisibles» et aux «sans voix»*. Pardonnez-moi, mais quel mépris ! Surtout si la concertation est réalisée comme avec nous.

Dans ce plan de mandat, on parle d'élaboration de charte, de création de conseils, de conférences, de consensus... A 9 mois de vos prises de fonction, nous souhaiterions surtout que vous agissiez !!! Je vous remercie.»

M. BLACHE fait état de deux demandes d'intervention.

Il passe la parole à Mme DELAUNAY laquelle intervient :

« Monsieur le Maire, chers collègues, merci Monsieur le Maire de me donner la parole et puisque les éléments qui ont été présentés dans le plan de mandat vous ont semblé un peu compliqué, je me propose de vous donner quelques éléments pour que nous puissions mieux les comprendre ensemble.

Le plan de mandat que nous présentons ici a été rédigé avec détermination, conviction et fidélité au programme porté au printemps 2020.

Il réunit les grandes orientations politiques portées par chacune et chacun des adjoints, des adjointes et conseillers, conseillères délégués et déléguées de l'exécutif municipal. Il fixe nos priorités pour les années à venir et est articulé à la PPI (investissement), d'un montant de 1,25 Milliards d'€.

Les valeurs cardinales qui portent ce projet sont la transition écologique, la relance économique, la justice sociale et l'équité territoriale. Ces valeurs ont d'autant plus de sens que nous nous trouvons dans une crise sanitaire que nous devons traverser.

Nous avons également défini dans ce plan de mandat, six défis dont vous parliez :

1) Réconcilier Lyon avec le vivant

Il est nécessaire que la politique intègre l'adaptation de notre cité aux effets du changement climatique, à l'exigence de la revitalisation de la biodiversité, les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons tous, de la préservation de la ressource en eau et d'accroissement des espaces urbains dédiés à la nature. C'est bien ça : « Réconcilier Lyon avec le vivant » ! D'ailleurs, certaines délibérations de ce conseil d'arrondissement pour lesquelles nous sommes appelés à donner un avis, font justement l'objet de lancement d'opérations de programme pour végétaliser les cours d'école, les parcs, les rues, les espaces publics de notre Ville et de notre arrondissement. Cet objectif va se traduire par des actions tout à fait concrètes.

2) Le 2^{ème} objectif , celui qui consiste à inscrire Lyon dans les limites planétaires

Cela veut dire et nous en avons tous conscience, tous nos choix et les choix impulsés par nos délégations en matière d'énergie, d'aménagement, de mobilité, d'habitat, d'économie, d'événements, d'animations s'incorporent dans une vision large de la gestion écologique du territoire en prenant notamment en compte l'utilisation des ressources naturelles.

3) Sur le 3^{ème} objectif, faire de Lyon, une ville résiliente, enracinée dans son bassin de vie :

Cela va passer par la relocalisation de filières ou la structuration de filières locales est une voie de résilience dans laquelle nous nous engagerons, pour créer des emplois, pour réduire les impacts environnementaux liés au transport, pour sécuriser nos approvisionnements.

Rapidement le 4^{ème} axe pour faire de Lyon, une ville inclusive qui assure que chacun ait sa place pour que Lyon prenne davantage soin de ses habitantes et de ses habitants, en insistant sur l'inclusion des populations les plus fragiles et la protection des plus vulnérables.

En ce qui concerne le 5^{ème} axe qui consiste à faire de Lyon, une ville impliquante, pour faire société autrement, donner envie, donner confiance. Nous avons la volonté forte de redonner envie et aux habitants et habitantes de s'engager dans la vie politique locale, de redonner confiance, de reprendre confiance dans cette vie politique. Nous prenons le parti de permettre d'impliquer plus et mieux chaque acteur, actrice de notre ville, en améliorant nos pratiques démocratiques locales.

Et pour terminer et faire une petite parenthèse pour Mme BRUGNERA, vous rassurez sur l'objectif de Lyon, et d'en faire une ville de la coopération.

Nous inventerons de nouvelles formes de coopérations, basées sur la confiance et la bienveillance, entre acteurs privés et institutions publiques. Nous devons être exemplaires dans l'expression de nos solidarités et dans notre manière de conforter la place de l'entraide.

A travers notre plan de mandat sont décrites plus en détail les actions et projets à mener pour atteindre l'ambition collective que nous nous sommes fixée.

Je tiens aussi à rappeler notre ambition de dédier plus de place aux mairies d'arrondissement, premières portes d'entrée des services publics. Avec la création de la Conférence des Maires d'Arrondissement, nous offrons un espace de dialogue régulier entre mairie centrale et mairie d'arrondissement.

Echelon de proximité, l'arrondissement sera aussi au cœur des démarches de démocratie locale et d'implication citoyenne. En tant qu'élus, élus écologistes du 6^e arrondissement, nous veillerons à impulser cette dynamique démocratique et à la réalisation de ce plan de mandat.

Je vous remercie ».

M. BLACHE passe à la demande d'intervention de M.AUGOYARD :

« Merci Monsieur le Maire.

Je remercie Mme DELAUNAY d'avoir conclu sur les collaborations entre les arrondissements et la municipalité centrale. Je pourrais lui en parler des heures et des heures. J'ai eu quelques exemples intéressants ces dernières semaines !

Mais sur cette délibération, simplement quelques mots d'explication de vote à la fois sur la PPI et le plan de mandat, qui, il est vrai, sont assez liés mais on peut reconnaître que la lecture du plan de mandat est, parfois, un sport assez difficile et je dois vous avouer que mon « baromètre du bien-être » n'était pas très haut après sa lecture.

En votant ou non ce plan de mandat, nous avalisons, en fait, ou pas les grandes orientations de la majorité municipale et cela n'aura échappé à personne, cela n'est pas la nôtre.

Il y a bien évidemment des éléments intéressants dans ce plan de mandat et la PPI qui nous avons vus toute à l'heure : Je note aussi comme cela était déjà noté la reprise de nombreux projets qui avaient déjà été lancés dans le mandat précédent par la majorité précédente. Comme quoi, tout n'était pas à jeter avec l'eau du Rhône ou de la Saône.

Et puis, il y a aussi de nombreux projets qui n'en sont plus pour nous pour apaiser la ville : le déploiement de la zone 30 par exemple – on l'a déjà fait ! Ou le développement des modes actifs, ça aussi nous l'avons déjà fait. Nous n'avons pas attendu l'alternance pour agir. Et je note d'ailleurs que certains territoires limitrophes pourraient prendre exemple sur le nôtre.

En fait, sur bien des sujets, vous avez, si j'ose dire, fait pas mal de neuf avec de l'ancien ; un nouveau type d'économie circulaire sans doute, changeant juste l'emballage, que je n'espère pas plus durable que la durée de ce mandat, je vous l'avoue.

Mais cet emballage ne suffit pas à masquer l'essentiel, c'est-à-dire le problème d'équilibre de l'ensemble.

En effet, je disais précédemment que certains éléments étaient intéressants, mais dans un tel document, on ne saurait distinguer les actions particulières de l'ensemble. Et c'est bien contre cet ensemble et la philosophie qui la soutient que nous votons contre.

Je ne prendrai qu'un exemple, on qualifie à nouveau ce mandat - je cite - de « dernier mandat pour le climat ». Mais à force de promettre le pire, on ne fait que le banaliser et on ne règle rien. Et il ne sert à rien de pointer du doigt les Lyonnais alors que les enjeux sont mondiaux, et que Lyon est déjà en pointe en la matière ! Mais, certainement, certains de la majorité ne manqueront pas de tweeter sur leurs smartphones importés de l'autre bout du monde les formidables actions qu'ils auraient pu mener ...

Je note aussi que la majorité confond trop souvent, et cela a été dit, écologique et écologiste. Ce n'est pas même chose et la ville et encore moins la Ville de Lyon n'est la propriété d'aucun parti ! Nous ne pouvons accepter ce genre d'appropriation !

Et puis il y a un décalage. Je tentais un peu d'humour en début de mon intervention sur le baromètre du bien-être. Mais allez parler du baromètre du bien-être aux habitants de la Duchère, quartier qui

m'est très cher, ou à ceux qui traversent avec difficultés la crise de la Covid. On est en complet décalage avec les attentes de notre temps.

Vous l'aurez compris – je me suis arrêté sur quelques exemples. J'aurais pu aller beaucoup plus loin mais les élus du groupe Pour Lyon ne peuvent avaliser ce plan de mandat et voteront donc contre le plan de mandat comme ils ont voté contre la PPI toute à l'heure.

N'y voyez pas ici, la position d'un quelconque sectarisme. Ce n'est pas le genre de la maison ! Mais voyez-y plutôt une cohérence entre les attentes globales et le projet que nous avons porté devant les Lyonnais il y a un an, et que nous ne retrouvons pas dans ce plan de mandat en tous cas et surtout pas dans sa philosophie. Comme je vous l'ai dit le groupe Pour Lyon votera donc contre ce plan de mandat comme il a voté contre la PPI mais il soutiendra par la suite les bonnes actions, s'il y en a, surtout si elles sont menées à leur terme.»

Sans autre question, M. BLACHE procède au vote :

POUR : Mme DELAUNAY, M.REVEL M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET.

CONTRE : Mme DELLI, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, Mme AZOULAY, M. AUGOYARD, Mme BRUGNERA.

ABSTENTION : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN [Mme BURTIN], Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, M.BILLARD, M.STUDER.

M. AUGOYARD n'ayant pas entendu le décompte, M. BLACHE indique qu'il y a 6 « CONTRE », 5 « POUR » et 16 abstentions.

LE RAPPORT EST donc REJETÉ.

M. BLACHE souligne « que la première partie de ce conseil avec des sujets un peu lourds est donc terminée et l'on reprend les rapports classiques du Conseil d'arrondissement ».

Rapport 06.21.076 - Don du fonds de dotation Lyon Grandeur Nature à la Ville de Lyon de l'œuvre «Girafe et girafon» – Cession des droits patrimoniaux de l'auteur de l'œuvre Damien Colcombet – Approbation d'une convention tripartie.

M. BLACHE demande à Mme CABRERA de présenter ce dossier.

Mme CABRERA indique que la sculpture en bronze «Girafe et girafon», œuvre de Damien Colcombet a été installée dans le Parc de la Tête d'Or suite à une convention datant d'août 2017. Le projet artistique derrière cette installation vise à sensibiliser le public à la sauvegarde des espèces menacées.

Il est demandé d'adopter cette convention.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.077 - Adoption et renouvellement de conventions-cadre et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions et des contrats.

Mme CABRERA rapporte ce projet de délibération.

Lors du conseil municipal du 19 novembre 2020 a été adoptée une convention d'occupation temporaire des locaux pour la crèche du Parc, autrefois propriété de Garderisette. La Valeur locative de ce bien s'élève à 89 887 € par an.

L'association a fait l'objet d'une transmission de patrimoine à la société EVANCIA. Du fait de cette restructuration, il est nécessaire de sécuriser et régulariser ce conventionnement jusqu'en juillet 2021 où la ville mettra en place une nouvelle convention.

Il est proposé d'adopter cette convention.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.078 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 6.663.760 euros. Exercice 2021 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

Mme CABRERA présente ce rapport.

En janvier de cette année pour permettre le bon fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants, établissements associatifs la Ville de Lyon a versé une avance de 40% du budget annuel à ces établissements.

Il est désormais proposé d'approuver une nouvelle tranche de subventions de fonctionnement.

Mme CABRERA précise que pour le 6^e arrondissement, huit structures sont concernées pour un montant total de 487 560 €.

**Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.**

Rapport 06.21.079 - Approbation de deux conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques.

Mme CABRERA poursuit avec ce rapport.

«L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, en dehors de la période hivernale, accueille une programmation d'expositions.

Cette salle d'exposition est soumise à la réglementation du Parc de la Tête d'Or.

L'association les Sansoucistes propose une exposition du 16 avril au 6 mai où une vingtaine d'artistes présenteront leur travail.

Une seconde exposition organisée par l'association Histoire d'un ciel en creux propose de montrer le travail de 4 artistes du 10 au 21 mai.

Mme CABRERA indique que la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42.084 euros HT. La mise à disposition sera à titre gratuit.

Il est proposé d'adopter ces deux conventions.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.080 - Lancement des opérations n° 60004524 "aménagement petite enfance (petits travaux) 2021 - 2026", n° 60004528 "prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire 2021 - 2026", n° 60004525 "plan canicule structures petite enfance 2021 - 2026, et n° 60004001 "mobiliers et matériels équipements en gestion municipale - Enfance 2021 - 2026 et affectation d'une partie des AP n° 2021-1 et 2021-3, programme 00002 - Direction de l'Enfance

Mme CABRERA est rapporteur de ce dossier.

Elle indique que plusieurs plans d'investissement concernant la petite enfance sont prévus par la ville de Lyon selon différents axes : la «prévention de l'usure professionnelle par l'adoption

d'équipements spécifiques, des travaux d'aménagement pour réduire l'impact des fortes chaleurs sur les établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants, des petites rénovations et des aménagements pour le patrimoine petite enfance, ainsi qu'un plan d'investissement pour du mobilier et de l'équipement durable.

Elle souligne qu'elle n'a pas les sommes précises au niveau du 6^e arrondissement car il s'agit de plans d'investissement à l'échelle de la ville par année.

Elle propose l'adoption de ces opérations.

**Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.**

Rapport 06.21.081 - Lancement des opérations 60046577 «Aménagements sportifs 2021-2026», 60046578 «Renouvellement matériel sportif 2021-2026», 60046579 «Petits travaux de conservation des terrains de sport 2021-2026», 60046580 «Rénovation des terrains de sport extérieurs 2021-2026», 60046581 «Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport 2021-2026», 60046582 «Diagnostic et traitement des réseaux humides Sports 2021-2026», 60046583 «Rénovation des sols sportifs et murs d'escalade 2021-2026», 60046584 «Rénovation globale des vestiaires 2021-2026 (plan Patrimoine)», 60046585 «Conservation Piscines et Patinoires 2021-2026», 60046586 «Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026». Affectation d'une partie des AP n°2021-2, Programme 00004, AP n°2021-1, AP n°2021-2 et AP n°2021-3, Programme 20004

M. BOUZARD rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit des affectations des autorisations de programme, déclinant la PPI sur des opérations spécifiques :

- Aménagements sportifs : 3 000 000 €,
- Renouvellement matériel sportif : 600 000 €,
- Petits travaux terrains de sport : 1 000 000 €,
- Rénovation terrains extérieurs : 1 800 000 €,
- Rénovation éclairage terrains : 800 000 €,
- Diagnostic et traitement réseaux eaux chaudes sanitaires, ceci est important : 1 500 000 €,
- Rénovation sols et murs escalade : 1 000 000 €,
- Rénovation vestiaires : 1 500 000 €,
- Conservation piscines et patinoires : 2 075 000 €,
- Soutien équipements clubs : 300 000 €,

Soit un affichage global de 13 575 000 €.

M. BOUZARD apporte deux remarques :

« Pour établir ces différentes opérations des lieux ou établissements sportifs auraient dû être fléchées avec une certaine temporalité, au moins pour les premières années de mandat.

De plus, cette délibération est présentée alors que nous n'avons pas encore la délibération-mère relative à la PPI ».

Il demande néanmoins de voter ce projet de délibération

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

**Rapport 06.21.082 - Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2021–
Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les
subventions de fonctionnement.**

Mme TRIBALAT est rapporteur de ce dossier.

M. BLACHE « annonce que le groupe votera contre en raison du problème de méthode évoqué, la commission Finances a lieu jeudi ».

Mme TRIBALAT précise que « cette délibération concerne l'attribution de subventions à différentes structures. Une étude attentive des différents postes fait apparaître des hausses, ne serait-ce que de 1 à 3 centimes pour certaines et des baisses extrêmement importantes comme l'Opéra sur lesquelles nous aurions aimé interroger la ville de Lyon.

Il est donc difficile de donner un avis puisque M. le Maire vient de vous le dire la commission des Finances se réunit ce jeudi.

C'est véritablement un problème de méthode qui nous indispose».

M. BLACHE fait procéder au vote.

POUR : Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET.

CONTRE : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN [Mme BURTIN], Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ M.STUDER, Mme AZOULAY, M. AUGOYARD.

ABSTENTION : M.BILLARD, Mme BRUGNERA.

LE RAPPORT EST REJETE.

M.REVEL souhaite apporter une précision «pour clarifier l'information à l'ensemble des conseillères et conseillers de l'arrondissement. La commission Finances s'est tenue le jeudi qui vient de passer et le 11 se tient une commission Finances spécifiques à la PPI. C'est simplement pour clarifier qu'il y a bien eu une commission Finances préalable pour examiner l'ensemble des délibérations et une spécifique à la PPI qui se tiendra ce jeudi 11 mars ».

M. BLACHE remercie M.REVEL pour cette précision et il passe au rapport suivant.

Rapport 06.21.083- Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement – mars 2021

Mme TRIBALAT présente ce dossier.

Cette délibération concerne effectivement la tarification des salles transférées aux arrondissements.

Comme vous avez pu le voir dans les documents joints, la mairie du 6^e n'apparaît pas. En effet, il n'y a aucune grille tarifaire car depuis des délibérations votées en 1996 et 1997 au conseil d'arrondissement et par le conseil municipal en 1997, c'est le principe de la gratuité de ces salles qui s'applique à la mairie du 6^e.

La gratuité des salles transférées à la Mairie du 6^e arrondissement pour des associations a donc toutes les bases légales nécessaires et nous restons sur ce principe.

Néanmoins, je vous demande de voter favorablement cette tarification 2021 qui reprend les barèmes déjà appliqués actuellement par les huit autres arrondissements ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

M. SOULIER indique que M. BLACHE, passant directement au rapport suivant, souhaitait lui couper la parole et qu'il la bien noté ! M. BLACHE passe donc à la délibération que M. SOULIER doit rapporter lui disant que parfois il aimerait bien mais là ce n'est pas le cas.

Rapport 06.21.084- Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701.167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC

M. SOULIER rapporte ce projet de délibération.

« Monsieur le Maire, chers collègues,

A la fin de l'année 2020, nous avons voté des avenants de conventions cadres entre les MJC et la ville de Lyon ainsi que des subventions de fonctionnement.

Parmi ces délibérations figurait le FONJEP, Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire qui permet la coopération entre collectivités territoriales, associations et autres organismes à but non lucratifs. Il est le gestionnaire opérationnel des fonds versés et le garant de leur utilisation. Il gère notamment les aides publiques servant à financer les postes du personnel remplissant des fonctions d'encadrement dans des organismes de jeunesse et d'action sociale.

A ce titre, la ville verse une subvention de 701 167 € (la même qu'en 2020) pour les directeurs des 12 MJC de Lyon. Plus particulièrement pour le 6e arrondissement c'est un montant de 50 973 € qui est versé.

L'Etat participe également à hauteur de 57 312 €.

Dans ce rapport, vous pouvez également retrouver une convention type entre la ville et le FONJEP de financement d'un poste ».

Mme BRUGNERA «est très satisfaite que ce dispositif soit reconduit. C'est extrêmement important pour nos MJC de pouvoir bénéficier de ce Fonds pour pouvoir rémunérer correctement leurs directeurs qui font un gros boulot dans leur Maison, surtout en ce moment en période de COVID, merci .»

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.085- Approbation d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro Sup, ayant reçu mandat de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, Sciences Po Lyon et l'ARS visant à la poursuite de la caractérisation du risque borrelieuse dans les parcs urbains et péri urbains

Mme BLANC présente ce dossier.

Mme BLANC indique que « ce rapport porte sur l'Approbation d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Métropole Lyonnaise, VetAgro Sup, Sciences Po Lyon et l'ARS dans la poursuite de la caractérisation du risque de borrelieuse dans les parcs urbains et péri urbains.

Cette mobilisation des partenaires cités fait écho à un plan national de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles à l'homme par les tiques et notamment la maladie de Lyme.

La recherche des agents pathogènes est effectuée depuis 2018,2019 par VetAgro sup sur trois sites le parc de Lacroix-Laval, le parc de Parilly et le parc de la Tête d'Or avec sa ripisylve de Brétilot. Ces parcs sont des zones de loisir très fréquentées et demandent une grande vigilance. Une extension à de nouveaux parcs est évidemment possible selon les besoins et les risques L'expérimentation couvre la période d'avril à octobre, moment propice au développement des tiques, dont la prolifération se fait au sein d'une végétation assez dense, dans un milieu humide, aux alentours de 25°.

Le principe est d'identifier la présence de tiques, d'en estimer la multiplication, de repérer les endroits les plus infestés d'un site Au vu des résultats obtenus, les partenaires développent les outils de communication à destination du public car la maladie de Lyme est trop souvent méconnue et banalisée dans sa phase primaire.

Dans des cas extrêmes de gravité, cette maladie peut induire des troubles du rythme, des douleurs musculaires et intercostales, une extrême fatigue, voire une incapacité de travail.

Au regard de l'aspect sanitaire de ce projet, il apparaît opportun de faire droit à la demande de la Ville de participer à hauteur de 6.000 euros sur deux ans afin de mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires.

En conséquence, je vous demande d'émettre un avis favorable pour cette délibération.»

Cette délibération porte sur l'approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Métropole, Vetagro Sup, Sciences Po Lyon et l'ARS concernant la caractérisation du risque borrelieuse dans les parcs urbains et périurbains.

M. BLACHE passe la parole à Mme BRUGNERA qui intervient, ayant demandé un temps de parole sur ce point :

« Cette convention vient prolonger un travail initié en 2019, que j'avais eu l'occasion de saluer à l'époque en conseil municipal car c'est un sujet qui me tient à cœur.

C'est en effet l'occasion d'évoquer, comme Mme BLANC vient de le faire, cet enjeu de santé national que sont la prévention et la lutte contre la maladie de Lyme.

Cette maladie d'origine bactérienne est transmise par morsure de tique et elle peut conduire à des complications extrêmement graves : neurologiques, articulaires ou à une altération grave de l'état général de santé.

On compte plus de 50 000 nouveaux cas par an. Et la Haute Autorité de Santé a défini des recommandations de bonnes pratiques concernant la Borréliose de Lyme et les autres maladies vectorielles à tiques. Hélas cette maladie divise le milieu médical à l'heure où elle se propage.

Les associations dynamiques de notre territoire, comme France Lyme ou ChroniLyme, que je connais bien et avec qui je travaille, mènent de nombreuses actions de prévention, ainsi que des actions de soutien aux malades et à leurs familles. Et avec elles, je tiens à saluer cette initiative de la Ville et la Métropole de Lyon et je suis satisfaite que les nouveaux exécutifs n'aient pas arrêté ce projet. Car le bilan de la 1ère phase d'études est riche d'enseignements et confirme l'intérêt de la surveillance de la présence de tiques dans nos parcs.

Je m'associe à cette mobilisation sur ce sujet majeur de santé publique, pour la santé des Lyonnais, des Grands-Lyonnais et leurs enfants et je salue la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation du public sur les risques associés aux tiques, comme je l'avais appelé de mes vœux en 2019. L'arrivée de Sciences Po Lyon au sein du partenariat permettra de développer ce volet communication.

Je note également, qu'outre les parcs de la Tête d'Or, de Parilly et Lacroix-Laval, de nouveaux sites pourront être intégrés dans cette étude. Il me semblerait en effet intéressant d'investiguer la présence de tiques dans de plus petits parcs, des parcs intermédiaires voire des squares ou aires de jeux.

Je voterai favorablement ce rapport.
Je vous remercie.»

Sans autre question, il est procédé au vote par M. BLACHE.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.086- Lancement de l'opération n° 06016017 «Parc de la Tête d'Or - Gestion et conservation du patrimoine 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n°2021-2, programme 20012.

M. BLACHE demande à Mme CROIZIER de rapporter ce dossier.

Celle-ci indique que dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Parc de la Tête d'Or - Gestion et conservation du patrimoine 2021-2026», la délibération qui est proposée concerne les interventions de gestion du Parc de la Tête d'Or.

Ces missions consistent à la conservation, la mise aux normes et la modernisation d'équipements le mobilier urbain, les jeux d'enfants et les fontaines sur l'espace public dans le but de maintenir, dans le temps, une installation en bon état de fonctionnement, conforme à la réglementation en vigueur.

L'enveloppe allouée sur ce mandat est de 600.000 €, même montant qu'au mandat précédent et permet d'envisager sur les 6 années à venir les petites interventions sur le Parc de la Tête d'or.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.087- Lancement de l'opération n° 60024667 «Etudes préalables Espaces verts - enveloppe DRE 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012.

M. BLACHE demande à Mme CROIZIER d'être rapporteur de ce projet de délibération.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération concerne le projet «Etudes préalables Espaces verts pour le mandat 2021-2026».

La Direction des Espaces Verts mène différentes études préalables d'aide à la décision qui alimentent la réflexion des élus sur la programmation d'investissement de la Ville. Le programme de ces demandes de réalisation d'études (DRE) est défini annuellement sur la base de demandes issues des services ou directement des mairies d'arrondissements. Elles permettent ainsi d'engager des opérations de restructuration de parcs, squares et jardins, la végétalisation de nouveaux espaces publics ou d'amélioration d'espaces ludiques.

Pilotées par la direction, elles peuvent être réalisées soit en interne, soit par des prestataires extérieurs.

Cette opération est évaluée à 300.000 € sur le mandat.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.088- Lancement de l'opération n° 60023849 «Gestion et conservation des parcs 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20012

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération concerne la gestion et la conservation des parcs jardins et espaces verts de la Ville de Lyon, hors Parc de la Tête d'Or.

Pour mémoire, la Direction des espaces verts assure la gestion de près de 430 hectares d'espaces verts répartis sur près de 299 sites.

Cette délibération concerne donc, la conservation, la mise aux normes et la modernisation d'équipements, le mobilier urbain, les jeux d'enfants et les fontaines sur l'espace public la reprise partielle des allées dégradées et des clôtures.

L'enveloppe allouée sur ce mandat est de 5.000.000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.089 - Approbation d'une convention de partenariat «Étude de diagnostic et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence de cyanobactéries dans certains plans d'eau de la Ville de Lyon» entre l'ISARA à Lyon, école d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement et la Ville de Lyon

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Dans le cadre de ses missions, la Direction de l'écologie urbaine réalise depuis plusieurs années une surveillance physico-chimique et microbiologique de la qualité des plans d'eau.

Dans le cadre de ce suivi, la présence de cyanobactéries a été repérée. Les Cyanobactéries sont des bactéries qui libèrent des cyanotoxines, parfois mortelles pour les animaux et dangereuses pour l'Homme. Elles se présentent sous forme d'algues bleues ou vertes.

L'impact sanitaire de celles-ci paraît à ce jour mineur au vu de l'historique des données de surveillance. Cependant, compte tenu du changement climatique, des caractéristiques des sites, de leur environnement et de leurs usages, il convient de rester vigilant sur la prolifération de ces bactéries.

La délibération présentée concerne la convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon et l'ISARA à Lyon, école d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement, visant à la mise

en place de l'étude de diagnostic et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence de cyanobactéries dans certains plans d'eau de la Ville .

L'étude concerne les quatre sites suivants dont trois au Parc de la Tête d'Or : bras du vélodrome du Parc de la Tête d'Or, lac du Parc de la Tête d'Or, plaine africaine du Parc de la Tête d'Or et jardin aquatique Ouagadougou à la Confluence.

La Ville de Lyon se propose de participer financièrement à ce projet à hauteur de 12.000 € pour la première année (2021) et prendra également les droits d'accès aux sites, la mise à disposition ponctuelle de personnels, de matériels et de locaux détaillés dans la convention partenariale de 3 ans.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.090 - Lancement des opérations n° 06011519 - EI 06011 Groupe scolaire Antoine Rémond - travaux de conservation du patrimoine, n° 02003537 - EI 02003 Groupe scolaire Michelet - travaux de conservation du patrimoine et d'accessibilité, n° 02004003 - EI 02004 Groupe scolaire Lucie Aubrac - travaux de conservation du patrimoine, n° 04006550 - EI 04006 Groupe scolaire Joseph Cornier - travaux de conservation du patrimoine - et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme n° 20006.

M. BLACHE rappelle que « Quand il s'agit de groupe scolaire, c'est M. DUVERNOIS qui s'exprime».

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier :

« Merci M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élues, élus,

Ce rapport concerne effectivement le Lancement des opérations sur des groupes scolaire pour un montant total de 295 000 € ;

Pour le 6^e arrondissement, nous sommes concernés par le groupe Antoine Rémond dont nous demandons depuis 2014 que ce groupe subisse des travaux, notamment sur les cours, les façades des bâtiments, les réseaux d'eaux usées qui posent problème à l'école maternelle.

J'ai donc avec les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative fait un gros travail et je tiens vraiment à remercier tous les acteurs, que soient les équipes pédagogiques, le périscolaire avec Com'expression et les parents d'élèves de tous les éléments qu'ils ont pu porter avec moi à la ville de Lyon pour avoir enfin un enveloppe de 730 000 € pour faire des travaux.

En plus, de ces 730 000€, on financera cette année sur l'enveloppe de petits travaux et entretien une salle couchette et également un dossier qui me tenait à cœur, mais je n'avais pas eu d'écoute sur l'éclairage de la cour intérieure. Tout cela sera fait, en théorie, cette année, en tous les cas sur une programmation allant de 2021 à 2023.

C'est la raison pour laquelle, je vous demande d'émettre un avis favorable puisque le groupe Antoine Rémond profitera d'une grosse partie de cette enveloppe dans le cadre de cette délibération.»

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.091 - Lancement de l'opération n° 06026533 - EI 06026 Complexe sportif Tronchet - Rénovation de locaux et d'installations techniques, affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20004.

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, la délibération proposée concerne le lancement de rénovation de locaux du complexe sportif, tels que des sanitaires et des vestiaires. Il est également prévu en 2021 le remplacement de l'éclairage du hall du bassin et de ses armoires électriques et le remplacement d'une quinzaine de clapets coupe-feu.

Cette opération est estimée à 460.000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

M. BLACHE revient, avant de passer au prochain dossier, «sur le rapport 06.21.092, enveloppes destinées aux mairies d'arrondissement et donc important. »
Il redonne donc la parole à Mme CROIZIER.

Rapport 06.21.092 - Lancement des enveloppes de dotations des mairies d'arrondissement pour «Travaux d'aménagements 2021-2026» et affectation de l'AP n° 2021-6, programme 00008.

Mme CROIZIER poursuit avec la présentation de ce dossier.

Cette délibération vise à permettre la création, pour chaque arrondissement, d'un cadre financier pluriannuel, pour le mandat 2021-2026, leur permettant de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à leur disposition.

Les dotations d'investissement des arrondissements pourront évoluer en fonction des besoins ou de nouvelles orientations, que ce soit en volume ou en nature.
Ces dotations correspondent à un budget de 2 € par habitant, soit une dotation totale de 617.880 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

M. BLACHE passe au rapport suivant concernant la carrière qu'il a visité au Parc de la Tête d'Or et il passe la parole à Mme CROIZIER « qui fait ce soir un festival ».

Rapport 06.21.093 - Lancement de l'opération n° 06016102 «Aménagement d'une carrière pour la section équestre de la police municipale au Parc de la Tête d'Or» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00018.

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

La délibération proposée ici concerne l'aménagement d'une carrière pour la section équestre de la police municipale au Parc de la Tête d'Or.

En effet, la police municipale dispose depuis avril 2015 d'une section équestre au sein du poste de police du Parc de la Tête d'Or.

Cette section équestre s'inscrit dans les objectifs de la police de proximité composée de 9 agents cavaliers répartis sur 3 équipes et 3 chevaux.

Ces agents ont pour missions la surveillance générale, le respect de la réglementation des Parcs Tête d'Or, Blandan, Gerland, Vallon (Duchère), des patrouilles en hyper centre (Bellecour, République, Terreaux) et la participation aux grands évènements.

Actuellement, les séances d'entraînement s'effectuent dans un centre équestre situé à Miribel dans l'Ain à 25 minutes de trajet. Les chevaux sont transportés un par un dans un van partagé avec le parc zoologique du parc de la tête d'Or, ce qui mobilise environ 3 heures de transport aller-retour pour 3 chevaux.

Mme CROIZIER indique « qu'il est donc envisagé l'aménagement d'une carrière équestre, au sein du Parc de la Tête d'Or, ce qui paraît du bon sens... »

Cette opération est estimée à 90.000 €.

« Il serait d'ailleurs préférable que cette police surveille plus particulièrement des lieux proches, comme le 6^e, plutôt que de poursuivre le transport en van jusqu'à la Duchère, par exemple. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.094 - Lancement de l'opération n° 60023844 «Végétalisation des rues dans le périmètre UNESCO 2021-2026» et de l'opération n° 60023843 «Végétalisation des rues hors périmètre UNESCO 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012.

M. BLACHE demande à Mme CROIZIER de rapporter ce projet de délibération.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération concerne les projets de Végétalisation des rues périmètre UNESCO et hors périmètre UNESCO pour le mandat 2021-2026.

La stratégie de végétalisation des rues vise à réduire les carences en espaces de nature accessibles et à créer de réels parcours de fraîcheur dans les différents quartiers, permettant de connecter les parcs et jardins existants, les promenades des quais et berges, aux arrêts des lignes fortes de transports en commun. Il s'agit également d'accompagner des travaux de voiries permettant d'apaiser les espaces publics ou de sécuriser les abords de bâtiments publics en créant là encore des îlots de fraîcheur dans les quartiers.

Le montant global de l'opération «Végétalisation de rues périmètre UNESCO» est estimé à 3.145.000 € et celui de l'opération «Végétalisation des rues hors périmètres UNESCO» est quant à lui estimé à 11.441.500 € TTC.

Ces montants permettront, je l'espère, s'ils sont développés dans le 6^e de poursuivre et amplifier ce que nous avons lancé au mandat précédent sur la rue du professeur Weill et les différents espaces plantés, comme celui de Stalingrad qui vient juste d'être planté la semaine dernière ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.095 - Délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030.

M. BLACHE demande à « Mme CROIZIER de présenter ce dossier et indique qu'il y aura deux demandes d'intervention ensuite : de Mme BRUGNERA et M. RICHARD ».

Celle-ci intervient :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération définit les engagements climatiques que vous propose le Maire de Lyon pour la Ville de Lyon.

Je vous renvoie aux références de ce texte, dont nous pouvons partager l'exposé des éléments et conclusions du GIEC , Météo France, l'Alliance Européenne pour la santé publique, l'accord de Paris et ses objectifs, l'OMS , l'ONU , ainsi que les évolutions législatives françaises telles que les lois Laure, POPE Grenelle LTEC, loi Elan loi Energie Climat, etc...

L'engagement qui nous est proposé est dans la suite du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon et son schéma directeur des énergies adopté en décembre 2019, des délibérations de la Ville de Lyon de 2008, 2010, 2013, 2015 et 2018, qui actent notamment la signature de la Convention des Maires pour le climat, ainsi que l'adoption du nouveau plan climat de la Ville de Lyon .

Tout ceci montre à l'évidence, qu'il est faux de dire que « rien n'a été fait », mais également à la même évidence, qu'une accélération est nécessaire en matière de transition écologique.

Le Maire de Lyon vous propose donc les dispositions suivantes :

- A- Déclarer l'état d'urgence climatique,
- B- Faire du climat un fil conducteur du plan de mandat,
- C- Faire du climat une priorité de la PPI,

- D- Élargir le périmètre des émissions suivies dans le plan climat,
- E- Renforcer les objectifs du plan climat,
- F- Définir la stratégie de transition écologique du patrimoine,
- G- Renforcer l'implication de tous les acteurs du territoire et au-delà.

Depuis 2019, de nombreuses villes françaises ou d'ailleurs, ont déclaré cette urgence écologique à la suite de la prise de conscience accrue de chacun face au réchauffement climatique.

Si nous pouvons partager ces objectifs et s'accorder donc sur l'accélération nécessaire en matière de transition écologique, peut être pouvons-nous nous concentrer réellement sur la Ville de Lyon et sur les mesures fortes que nous pouvons prendre, au-delà des incantations et des dogmes.

Ni le caractère anxiogène de certains discours, ni la culpabilisation à outrance, ni le manque de perspective (car Lyon ne représente que quelques dizaines de milliers de petits « bouts de planète ») ne seront efficaces, et ça, nous ne le partagerons pas.

Mais afin que « Lyon ne soit pas un poids pour la planète », comme il est indiqué dans le plan de mandat, je vous propose de donner un avis favorable sur cette délibération.

(Et je rajouterai deux remarques personnelles : puisqu'un long paragraphe concerne l'importance de la préservation de la biodiversité ... Ceci combiné à la nécessaire responsabilisation de Lyon dans ce domaine doit conduire à un projet fort de préservation des espèces au sein du jardin botanique du Parc de la Tête d'Or ou alors je n'y comprends plus rien ! Car là, notre responsabilité internationale est en jeu.

La deuxième remarque, par ailleurs, si « l'urgence climatique » pouvait « urgemment » nous ouvrir les portes du Comité de Transition Ecologique, qui n'est ouvert qu'à 7 arrondissements sur 9... cela ^permettrait de faire un travail plus intéressant».

M. BLACHE rappelle la demande d'intervention de Mme BRUGNERA à laquelle il passe la parole :

« Merci, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mes chers collègues, Avant toute chose, je tiens à rappeler quelques éléments. Comme chacun au sein de ce conseil, j'imagine, j'ai pleinement conscience du défi face auquel se trouve aujourd'hui l'humanité, défi qui pose à terme la question de sa survie, celui du dérèglement climatique. Ce dérèglement nous concerne tous et il appelle à la fois une prise de conscience individuelle et des réponses politiques.

Pour autant, je ne peux souscrire au contenu de cette délibération qui se limite à des déclarations d'intention, à un affichage symbolique. Mais le climat n'a pas besoin de paroles, il a besoin d'actes. Et cette délibération pose de très nombreuses questions.

Est-ce que le climat est au-dessus de la liberté ? Liberté qui est la grande absente de cette délibération. Liberté qui n'a pas le droit de cité dans un document où règnent les mots "devoir, nécessité, priorité". Mais quelle liberté sera laissée aux Lyonnaises et aux Lyonnais face à cette urgence climatique ? Il me semble que c'est une question primordiale.

Troisième question : Est-ce que le climat est au-dessus des conditions de vie de nos concitoyens et notamment des plus démunis ? Une seule fois, le terme "social" est cité dans ce document, une seule fois, pour y être accolé à la réduction des inégalités environnementales.

Alors, je suis désolée mais non, l'amélioration des conditions de vie des plus en difficulté d'entre nous ne passe pas seulement par l'accès à un espace vert en proximité de son habitation, à la réduction de la pollution ou à la possibilité d'utiliser des modes actifs de transport. Surtout quand d'autres décisions de la majorité, comme les suppressions de places de stationnement dans des quartiers mal desservis par les transports en commun ou le durcissement d'une ZFE qui confine à l'exclusion sociale, impactent leur quotidien et renforcent leurs difficultés sociales. La

souffrance bien réelle de certains de nos concitoyens mérite toute notre attention et devrait, à mes yeux, avoir à minima le même degré d'urgence et d'importance que la lutte pour le climat. La planète n'est pas une entité en soi. Elle n'a pas de conscience propre. Ce que nous pensons qu'il faut préserver, mais c'est peut-être une différence fondamentale car je me considère comme une humaniste et progressiste, ce sont les conditions de vie de ceux qui l'habitent, c'est-à-dire de l'humanité.

Aussi nous devrions garder en tête que vos engagements et les engagements du Maire de Lyon et de son exécutif ne valent que si, en plus de leur impact environnemental, ils mesurent leur impact social. Et non, impact environnemental et impact social ne sont pas nécessairement les deux faces d'une même pièce.

J'ai noté que le Maire de Lyon à peine élu a déclaré en juillet : « je ne me fonde pas sur des dogmes ou des conventions, mais sur de la science. Ceux qui défendent une ligne portée sur l'économie ou le social fondent leur pensée sur des sciences humaines où la vérité n'est pas établie. Ce sont des matières qui laissent libre cours à des débats d'idées qui peuvent être stériles ».

Alors, pardonnez-moi d'être dans le débat d'idée, de prendre en compte d'autres paramètres que la science climatique et de penser qu'une décision politique est plus complexe et d'avoir plusieurs facettes.

Cette délibération est une pure déclaration d'intentions.

Je voterai donc contre et j'assume quant à moi mes votes car je suis quand même très étonnée, Monsieur le Maire que depuis le début de ce conseil, malgré vos critiques et le fait de considérer que la PPI est une véritable « claque » pour votre arrondissement, vous vous absteniez.

Voilà, je pense qu'il y a des moments où il faut voter « contre » pour dire ce que l'on pense et ce n'est pas parce que je vote « contre » cette délibération que je suis contre la nécessité de gérer et d'avancer sur les questions d'urgence climatique, simplement c'est trop facile cet affichage et nos concitoyens méritent mieux.

Je vous remercie ».

M. BLACHE passe la parole à M. RICHARD lequel dit :

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il nous semblait aujourd'hui essentiel de rappeler les raisons qui conduisent à cette délibération. La mobilisation citoyenne pour la défense de l'environnement, les marches pour le climat ont pris un essor considérable au cours des dernières années, et ne sont pas le fait de quelques idéalistes.

Il s'agit d'un mouvement de fond, d'une prise de conscience très large qui rassemble des personnes de tous horizons qui ont compris qu'il est urgent d'agir et d'accélérer. Des personnes qui ont choisi de s'investir et de rejoindre les listes écologistes portées par Gregory Doucet. Des personnes qui étaient parfois ce que j'appellerai des climato indifférents, mais qui ont réalisé qu'il n'était plus possible d'attendre.

La délibération présentée aujourd'hui rappelle le rôle des êtres humains dans le dérèglement climatique. Elle s'appuie sur le 5^e rapport publié en 2014 par le Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Le Giec dont les conclusions font désormais référence, même si elles sont encore régulièrement ignorées par des chefs d'Etats contrariés de devoir réviser leur ligne politique. Le Giec qui alerte sur les conséquences graves, généralisées et irréversibles du dérèglement climatique, pour les populations et les écosystèmes.

Pendant la campagne électorale, nous avons insisté en disant que c'était le dernier mandat pour agir. Ce n'est pas un slogan, c'est une vérité. C'est maintenant qu'il faut prendre les mesures nécessaires.

Déclarer l'urgence climatique n'est pas une formule de style, c'est un engagement de la ville à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont elle est directement ou indirectement responsable.

Déclarer l'urgence climatique, c'est décider également de faire du climat une grande priorité du mandat, dans toutes les politiques publiques concernées par les champs de compétences de la ville. C'est mobiliser tous les moyens municipaux pour le climat.

Déclarer l'urgence climatique, c'est avoir la volonté d'être exemplaire, au sens de montrer l'exemple, pour que d'autres collectivités se mobilisent pour le climat.

Parmi les axes prioritaires retenus pour contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la ville, se trouve l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux, l'amélioration de l'éclairage urbain, la modernisation de la flotte de véhicules, ou encore la création de nouveaux espaces végétalisés pour adapter la ville au réchauffement climatique. C'est aussi l'urgence climatique qui conduit à une politique de réduction de la voiture en ville en proposant une répartition de l'espace en faveur des modes actifs.

L'objectif est de parvenir à une réduction de 30% des gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, en suivant ainsi la Stratégie nationale bas carbone. C'est une démarche collective et concertée. Le plan climat fera ainsi l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage, en y associant l'exécutif, mais aussi les maires d'arrondissements et les présidents des groupes politiques du Conseil municipal.

L'urgence climatique concerne chacun de nous, et bien entendu les générations qui nous suivent.

C'est pourquoi nous vous invitons à souscrire à cette déclaration, en dépassant les clivages politiques.

Nous sommes ravis de constater qu'une partie de cette assemblée va voter « pour » parce qu'il est temps d'accélérer pour faire face aux enjeux, plutôt que de les ignorer ou les subir.

Merci de votre attention ».

M. BLACHE souhaite «répondre à Mme BRUGNERA, cela ne vous a pas gêné de vous abstenir lors du pacte de cohérence la dernière fois. Deuxième chose, vous nous reprochez de ne pas voter « contre ». Mais quand on n'est plus aux manettes, c'est sûr qu'on n'a plus grand-chose à gagner. Moi, je suis encore Maire et avec mon équipe, on pense encore, malgré tout ce qui se passe, qu'on peut encore gagner du terrain pour faire vivre mieux nos habitants. Je vous remercie et nous pouvons passer au vote. »

M. AUGOYARD dit : «à la bonne heure on marche pour le climat. Dimanche, j'ai vu le Maire marcher pour le droit des femmes. Je n'ai pas vu beaucoup d'actions après. Je m'inquiète de vos marches !

Vous comprendrez, moi, j'ai un autre type de marche, une marche un peu plus politique, diront certains, je préfère qu'on ait des actes.

Aujourd'hui au Parlement, il y a une loi sur le climat, cela sera plus efficace qu'une déclaration d'intention. Il y a des actions qui sont menées par l'Union Européenne qui sont, je pense, bien plus efficaces d'une déclaration d'intention au niveau municipal. Il y a des actions menées au niveau international, je pense qu'elles seront, elles aussi, beaucoup plus importantes que des déclarations d'intentions.

Cette délibération n'impose pas de nouvelles normes, c'est juste des redites de ce qu'on a fait ailleurs ou redites d'autres délibérations, elle n'apporte donc pas grand-chose si ce n'est qu'elle vous permettra de twitter ou faire des actions de communication en la matière et je suis quand même surpris de voir que des écolos soient obligés de communiquer encore sur l'écologie.

Vous savez ce qui est évident n'a pas besoin d'être dit, m'a-t-on toujours raconté !

C'est pour ces raisons que le Groupe Pour Lyon, votera « contre » cette délibération, pas « contre » le climat, « contre » ces démarches. »

POUR : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN [Mme BURTIN], Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, M.BILLARD, Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.STUDER, M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET.

CONTRE : Mme DELLI, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, Mme AZOULAY, M.AUGOYARD, Mme BRUGNERA.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.21.096 - Périmètres scolaires.

M. DUVERNOIS rapporte ce projet de délibération.

« Merci M. le Maire, Mesdames et Messieurs,
Ce rapport fera moins de débat et je suis, en présentant ce rapport, un élu heureux. Il me donne l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs qui travaillent avec moi concernant les périmètres scolaires et les effectifs dans les écoles, et notamment les services de la Mairie d'arrondissement ainsi que les directeurs font un suivi remarquable sur les effectifs. Depuis 2014, on n'a pas bougé les périmètres scolaires dans le 6^e arrondissement par la bonne gestion des effectifs et des dérogations. On respecte les écoles, c'est la volonté poursuivie et le Maire m'avait fixé comme objectif en 2014 de faire une vraie vie de quartier autour de l'école et on arrive à avoir des effectifs stabilisés au niveau de l'arrondissement avec, bien sûr, des inquiétudes puisque cette crise sanitaire nous en apporte sur certains secteurs, notamment avec un manque de rotation des familles et notamment sur Jean Racine, Jean Rostand où régulièrement en période estivale, on a beaucoup de mutations professionnelles. On n'a pas eu l'an dernier et qu'on aura cette année et on risque effectivement d'avoir des effectifs un peu instables.

Une autre inquiétude également : la fuite de certains lyonnais qui partent à la campagne, pour des raisons dues à la crise sanitaire mais aussi pour d'autres raisons politiques et ça, très honnêtement, je suis inquiet. On verra !

En tous les cas, cette délibération ne concerne pas le 6^e car elle concerne le 9, 8,3^e et 1^{er} arrondissements. Sur le 1^{er}, le périmètre est modifié du fait de la fermeture d'une école, dont on parlera au conseil municipal. Cela a déjà été abordé et on en reparlera au conseil municipal de 25 et 26 mars, car la majorité quand elle était dans l'opposition, s'est toujours opposée à la fermeture de l'école. Mme BRUGNERA est bien au fait de ce sujet et connaît les oppositions qu'elle a pu rencontrer mais ceci n'est pas l'objet de cette délibération. La ville de Lyon a fait dans le 1^{er} de la dentelle pour justifier de la fermeture de cette école Levi Strauss.

Je vous demande de donner un avis favorable pour les 9, 8,3^e arrondissements et cela est normal car ce sont des arrondissements à forte densité de population et que les périmètres s'ajustent par rapport au nombre d'enfants.

Sur le 6^{ème} arrondissement, nous pouvons nous satisfaire des respecter des équilibres et des effectifs équilibrés dans chaque école grâce au travail, je le répète des services de la Mairie d'arrondissement et des directeurs d'école. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.097 - Lancement des opérations n°60020600 «Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026» et n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026» et affectation d'une partie des AP n°2021-3, programme 00006 et n° 2021-1, programme 00002 - Autorisation donnée au Maire de candidater à des appels à projets et à percevoir des recettes

M. DUVERNOIS présente ce dossier.

« Merci M. le Maire,
Effectivement, concernant le plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles, j'aurais pensé à la lecture du programme des verts et de la gauche unie, j'aurais pensé qu'on aurait eu dans les 6 premiers mois de mandat, une cour d'école végétalisée dans notre arrondissement puisque cela était promis dans chaque arrondissement. Malheureusement, aucune cour d'école n'a été faite sur le 6^e arrondissement, on va dire que c'est la faute au COVID.

Là, avec cette délibération, on arrive à ces projets de végétalisation puisqu'il s'agit des affectations et des autorisations de programmes déclinant la PPI sur des opérations spécifiques sur les cours d'école, un plan à hauteur de 15 millions d'euros et sur les espaces nature enfance dans les EAJE pour 4,5 millions d'euros, soit un affichage de 19,5 millions.

Il est annoncé une planification annuelle par les Adjointes à l'Education et à l'Enfance en lien avec les élus d'arrondissement, une volonté affichée de définir les aménagements en concertation avec les usagers.

A ce jour, nous avons effectivement été associés aux réflexions et au choix d'écoles. Dans le 6^e arrondissement, nous aurons plusieurs écoles dont on ne peut donner la liste pour le moment, mais on devrait la donner après le conseil du 25 et 26 mars.

Sur la végétalisation, on a bien compris que cela était une attente forte pour laquelle toutes les listes avaient intégré dans les programmes des projets de ce type sur les cours d'école et les espaces nature dans les crèches.

Aujourd'hui, on connaît les budgets mais pas la modélisation. On entend des références : les cours d'écoles à Paris. On sait que des projets sont soutenus par l'Agence de l'Eau.

On attend donc de voir car on a posé beaucoup de questions et il y a beaucoup de non réponses, notamment sur l'entretien : comment va-t-il se passer. Pour l'instant, l'adjointe répond que « c'est en réflexion ». Il y aura peut-être un entretien par les enfants ? Par les parents engagés ?

Je suis sûr que les parents vont s'engager dans ces projets mais combien de temps ? Donc pas mal d'incertitudes !

En tous les cas, on ne peut pas être défavorable à ce projet de végétalisation car on l'avait tous annoncé et notre liste particulièrement.

On va donc attendre et prendre rendez-vous et moi, lors du prochain conseil municipal, je vais donner rendez-vous à M. le Maire de Lyon, Gregory DOUCET dans deux ans. On va laisser deux ans et on verra comment sont faites ces réalisations puisqu'on nous parle quand même d'une cinquantaine de cours d'école, cela fait 300 000€ par cour, cela peut-être peu et beaucoup à la fois.

Je ne sais pas aujourd'hui ce qui se fera, ce que j'ai demandé et on suivra de très près et moi, en tant qu'élue aux affaires scolaires avec ma collègue Laurence CROIZIER, élue aux espaces verts, on suivra de très près ce qui se fera dans les écoles.

On a demandé qu'une concertation soit faite en lien avec les enfants et l'ensemble de la communauté éducative : les enseignants, les personnels de la Ville de Lyon, les parents car la végétalisation peut avoir des conséquences sur la façon dont les enfants et jeunes enfants dans les crèches pourront être salis en jouant dans la terre.

On voudrait que cela se fasse en concertation. On a effectivement une bonne écoute. On va prendre rendez-vous et on suivra les projets. Vous pouvez compter sur mon engagement mais en théorie, on devrait avoir plusieurs cours d'école dans le 6^e arrondissement.

Je vous remercie pour votre écoute.»

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.098 - Lancement de l'opération n° 60023840 «Petits aménagements d'espaces publics des parcs et jardins 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012.

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Cette délibération concerne les Enveloppes Espaces verts 2021-2026.

La Direction des espaces verts assure la création et le réaménagement d'espaces publics végétalisés sous la forme de parcs, squares et jardins ou d'espaces plantés dans les rues.

Au-delà de ses interventions quotidiennes d'entretien, la Direction mène annuellement des opérations de proximité qui consistent en la rénovation des espaces verts existants, la désimperméabilisation et végétalisation de surfaces minérales, le reprofilage des allées, la mise en accessibilité, le renouvellement de l'offre ludique, la création de jardins partagés, etc...

Ce programme est défini annuellement en accord avec l'ensemble des mairies d'arrondissement sous l'intitulé de « demandes de réalisation de travaux » (DRT).

Cette opération évaluée pour le mandat à 8 200 000 €.

M. BLACHE fait remarquer que « la soirée étant un peu longue, il passe au vote. »

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

* * *

Questions diverses.

M. DUVERNOIS souhaite donner « une petite information qu'il fait passer aux parents d'élèves et notamment aux nouveaux parents d'élèves concernant la période d'inscription pour les écoles débutera à compter du 1^{er} avril pour l'inscription scolaire et 15 jours plus tard pour l'inscription périscolaire.

Pour les nouveaux parents d'élèves, nous organisons en visio une réunion qui avait été instaurée au mandat précédent « bienvenue à la maternelle » pour présenter toutes les modalités d'inscription mais aussi comment se déroule une semaine à l'école. Elle se tiendra le 23 mars à 18h30 en visioconférence sur inscription.

L'année scolaire va bientôt se terminer et globalement dans le 6^e, on tient bon et c'est tant mieux, les enfants sont à l'école et c'est l'objectif qu'on a tous. Cela va : Quelques cas COVID mais pas de classe fermée et surtout pas de grève de cantine même si les enfants ne mangent plus qu'un plat unique sans viande. Dans certains arrondissements, c'est le cas.

C'est l'information que je voulais communiquer à mes collègues mais également à toutes les personnes qui peuvent nous regarder via youtube. »

M. BLACHE demande s'il y a d'autres questions.

M. RICHARD voulait « remercier d'avoir passé une très bonne soirée d'anniversaire avec vous tous, très bonne soirée.»

M. BLACHE souligne que « 'est comme ça qu'on retient son anniversaire quand c'est un peu anachronique. »

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20H45.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 11 mai 2021 à 18h30, celui-ci sera certainement précédé d'un CICA.